

EFFETS INDÉSIRABLES DES VACCINS ANTI-COVID-19 UTILISÉS EN ALGÉRIE

Les spécialistes rassurent

P. 3

AG électorale de la FAF

**Une simple formalité
pour Amara** P. 14

QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus



AU DEUXIÈME JOUR DU RAMADHAN

La mercuriale s'affole



En dépit des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à l'«endémique» hausse des prix des produits de large consommation, à la veille de chaque mois de «piété», la mercuriale s'affole en ce début de ramadhan. Ni le «déstockage» de certains produits encore moins les «marchés au rabais» promis, ne sont à même de dissuader les commerçants qui continuent à exercer leur diktat.
Lire page 5

Pour faire face à la spéculation sur les produits agricoles
Une plateforme numérique lancée P. 6

Bilan hebdomadaire de l'ANP
Six éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés et 15 casemates détruites P. 16

PRÉSENCE DE «LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ» À DAKHLA

Le gouvernement français «regrette» une «initiative locale» PAGE 3



UNE RENCONTRE DE CONCERTATION, LE 8 MAI À KHERRATA, PROPOSÉE

L'organisation du Hirak de nouveau relancée

La question de l'organisation du Hirak autour d'une feuille de route, voire d'un projet est, de nouveau, remise sur scène. Deux ans après le début du Mouvement populaire du 22 février 2019, sa transversalité qui a jusque-là, fait sa réussite et son unité, a-t-elle atteint ses limites ?

At-on compris qu'il était temps de donner un nouveau souffle et une alternative aux marches de vendredi et mardi ? Abdelouhab Fersaoui estime qu'«il est, plus que jamais, temps d'unir les forces du Hirak, de travailler pour créer des synergies et des jonctions entre les différentes dynamiques de la société». Le président de l'association RAJ (Rassemblement-action-jeunesse) et ancien détenu du Hirak, soutient qu'il faut « traduire le consensus populaire dans la rue en un consensus politique autour d'une feuille de route ». Cette dernière devra consigner, a-t-il suggéré dans une proposition partagée sur les réseaux sociaux, « les préalables, les fondements et les mécanismes d'un véritable processus démocratique pour un changement pacifique ». Pour cela, Abdelouhab Fersaoui, appelle à la tenue d'une conférence nationale. Ça peut être aussi une convention, un congrès ou même des assises du Hirak, «la forme



importe peu », explique-t-il. Et de proposer la ville de Kherrata, dans la wilaya de Béjaïa, comme lieu afin d'abriter cette rencontre de concertation, où les participants auront à échanger des «propositions concrètes sur les préalables, les fondements et les mécanismes de la transition démocratique». S'agissant de la date, le président de RAJ pense que celle du 8 mai prochain, qui marquera le 76e anniversaire des massacres de mai 1945 à Kherrata, «peut constituer une opportunité pour amorcer ce processus ». Aux termes de la

rencontre de concertation, propose-t-il encore, « un groupe de travail » pourrait être mis en place pour suivre et synthétiser les discussions et propositions, chercher les rapprochements et « esquisser les contours d'une feuille de route consensuelle qui sera soumise à débat dans la société ». Il faut dire que l'idée de rassembler toutes les composantes du Hirak autour d'un projet, remonte déjà à ses débuts. Mais, aucune des tentatives, deux principales au moins, n'a eu de suite ou n'a pu amener le pouvoir à négocier une sortie de crise.

LE SPECTRE DES DIVERGENCES !

D'abord l'initiative des forces de la société civile pour une transition démocratique qui a tenu sa conférence en juin 2019, regroupant quelques 80 organisations dont la LADDH, RAJ, Réseau Nada et plusieurs syndicats autonomes. Sa feuille de route avait suggéré une période de transition de six mois qui sera supervisée par une instance présidentielle ou une seule personnalité consensuelle, un gouvernement de compétences et une instance indépendante d'organisation des élections.

Très vite des divergences sur le processus à suivre, vont finir par diviser le groupe entre ceux qui plaident pour une élection présidentielle et d'autres pour un processus constituant. Il y a eu, aussi, la Conférence nationale de dialogue d'Aïn Benian en juillet. Laquelle avait regroupé des chefs de parti à l'image d'Ali Benflis, Abdallah Djabbah, Abderrezak Makri, Nouredine Bahbouh et Soufiane Djilali, mais qui a fini par l'implosion en quelques jours seulement à coup d'échanges d'accusations, malgré qu'elle avait bénéficié de toutes les facilités de la part du pouvoir.

Une troisième initiative, les forces du PAD en l'occurrence, peine à convaincre sur le terrain et à donner une suite à son projet de transition par un processus constituant.

Quoi qu'il en soit, la proposition du président de RAJ pour une rencontre de concertation, le 8 mai à Kherrata, relancera le débat autour de l'organisation du Hirak et des alternatives à donner aux marches hebdomadaires, devenues selon certains observateurs «un simple rituel».

Aïssa. M

UNE PREMIÈRE TRANCHE DEVAIT ÊTRE VERSÉE HIER AUX TRAVAILLEURS D'ALGÉRIE-POSTE

La grève des postiers s'est poursuivie hier

La Direction générale d'Algérie-Poste a annoncé avant-hier le versement de la première tranche de la prime d'intéressement aux travailleurs. La mesure d'urgence a été prise afin de mettre fin au mouvement de grève qui paralyse depuis deux jours les bureaux d'Algérie-Poste causant des désagréments aux usagers dont les détenteurs de comptes courants postaux en plein début du mois du ramadhan. La décision de verser cette prime réclamée par les grévistes a été prise au terme de la session extraordinaire du conseil d'administration de l'entreprise tenue mardi dernier, précise Algérie-Poste dans un communiqué avant d'ajouter que la deuxième tranche de la même prime pour le compte de 2020 sera versée une fois le bilan de l'exercice annuel en question validé par la même instance dirigeante de l'entreprise. La grève surprise, déclenchée lundi dernier par un syndicat d'Algérie-Poste pour faire valoir des revendications salariales, se poursuit pour la troisième journée consécutive, durant laquelle plusieurs agences à Alger et dans d'autres wilayas sont restées fermées. Les réponses apportées par la Direction, en assurant le versement de la prime d'encouragement de 10 000 DA, courant ce mois de ramadhan, n'ont pas convaincu les grévistes de reprendre le travail. Pour ce qui est des autres revendications, comme les primes de rende-

ment individuel et collective, le paiement des week-ends travaillés, le réaménagement des horaires de travail ainsi que le cas des travailleurs ayant fait l'objet de mesures administratives, l'administration s'est montrée disponible à y répondre favorablement, dès la mise en place de la représentation syndicale. Ce premier geste de la Direction d'Algérie-Poste n'a pas suffi à ébranler l'inquiétude des travailleurs qui ont manifestement continué hier leur mouvement de grève. La journée d'hier, une adhésion plus importante du personnel d'Algérie-Poste. Le nombre de bureaux de postes en grève a connu une hausse hier matin, notamment à l'est et au centre du pays. «La grève a été largement suivie mercredi, dans les wilayas de l'Est. Les bureaux de poste suivent l'un après l'autre le débrayage», affirme un syndicaliste dans un message posté sur les réseaux sociaux qui précise que le taux de suivi de la wilaya de Béjaïa par exemple a dépassé les 90%. Au Centre, la grève a également connue un suivi important notamment à Alger où la plupart des bureaux de poste sont fermés. Ratées sont celles qui ont ouvert leurs portes aux clients. A l'Ouest, à l'exception de la wilaya d'Oran qui a adhéré en masse à la grève, les autres régions ont enregistré une adhésion mitigée.

R. N.

IL ESTIME QUE LA RÉUSSITE DES LÉGISLATIVES REDONNERA ESPOIR AUX ALGÉRIENS

El Islah lorgne les «traditionnels» abstentionnistes

Le président du Mouvement El-Islah, Filali Ghouini a déclaré, hier, que la réussite de l'Algérie à organiser la prochaine échéance législative dans un climat politique favorable rétablira la confiance et redonnera espoir aux Algériens pour bâtir les différentes institutions élues sur des bases solides, appelant « ceux qui s'abstiennent de voter depuis longtemps », d'adhérer aux élections. Lors d'une conférence politique d'encadrement du bureau de wilaya élargi à la wilaya d'Alger, M. Ghouini a précisé que «la réussite» de l'Algérie à organiser la prochaine échéance législative à travers une large participation des acteurs nationaux dans un climat politique favorable rétablira la confiance et redonnera espoir aux Algériens pour bâtir les différentes institutions élues sur des fondements démocratiques sains basés sur une opération électorale transparente et ouverte». «Ces conditions favorables feront des changements auxquels aspirent les Algériens, un facteur pour assurer la stabilité du pays et resserrer le rang national pour faire face aux complots

ourdis contre notre pays, des complots qui ciblent notre sécurité et notre stabilité». «Faire prendre conscience aux Algériens des risques et faire prévaloir les intérêts suprêmes du pays permettront de déjouer ces complots», a-t-il dit. M. Ghouini, qui a réitéré son appel à une participation massive à la prochaine échéance, considère qu'«il est temps pour ceux qui s'abstiennent de voter depuis longtemps, d'adhérer aux élections ». Le changement ne s'opère qu'à travers «la participation des citoyens aux programmes de développement ainsi qu'aux différents plans socio-économiques et ce en s'exprimant lors des différentes échéances électorales», a-t-il assuré. Par ailleurs,

M. Ghouini a invité les candidats à tenir un discours politique à même d'élever le niveau de conscience des citoyens et de sensibiliser la société, loin de tout pessimisme ou de négativité, un discours qui prône «la complémentarité et la coopération entre les divers acteurs de la classe politique ou de la société civile».

R. N.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax : 021 73 95 59

PRÉSENCE DE «LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ» À DAKHLA

Le gouvernement français «regrette» une «initiative locale»

Le gouvernement français a «regretté», mardi (soir), la décision du parti présidentiel La République en Marche (LREM) d'ouvrir une permanence dans la ville occupée de Dakhla, au Sahara occidental.

Intervenant à l'occasion d'une séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, Clément Beaune, secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes a tenu à répondre au concert d'indignation soulevé par la décision du parti macroniste de s'aligner sur la décision de l'administration de Trump de reconnaître la souveraineté marocaine sur les territoires du Sahara occidental. «C'est une initiative prise localement, déclare Beaune, que je regrette et qui ne change rien à la position de la France sur cette question hautement sensible». L'annonce de l'ouverture, la semaine dernière, de l'antenne de la LREM au Sahara occidental, œuvre de parlementaires macronistes, n'a pas manqué, en effet, de remettre sous tension les relations algéro-françaises, au bord de la crise de nerfs. La sortie de Clément Beaune participe-t-elle de la volonté d'apaisement prônée par le président Emmanuel Macron ? Le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, tout en évoquant le «risque permanent de tension» au Sahara occidental, a plaidé pour «une solution politique dans le cadre de la légalité internationale et des



Nations unies». «L'ensemble de cette situation rappelle l'urgence de la seule voie possible, celle de la reprise d'un processus politique. C'est cette voie d'équilibre que défend la France», a-t-il déclamé. Un peu plus tôt, dans l'hémicycle de l'Assemblée française, le député du Parti communiste français (PCF), Jean-Paul Lecoq, interpellait vigoureusement le gouvernement français qu'il accuse d'être à l'origine de la mise en place de l'antenne LREM. «La honteuse création par la République en Marche d'un comité à Dakhla n'a pu se faire sans l'accord, peut-être même à la demande de l'Exécutif», s'est indigné le député au cours de son intervention au Parlement

français, pointant le «scandale d'une diplomatie de compromis cynique qui sacrifie le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination». Le député PCF interpellera, nommément, le Premier ministre, Jean Castex quant à la position française : «Dans dix jours, dit-il, la France va-t-elle soutenir la demande de la Rasd d'obtenir un siège de membre aux Nations unies? Mettant en pratique l'équidistance chère au ministre Le Drian». «Le peuple sahraoui est un peuple digne», ajoute Lecoq, décidé de poursuivre ce combat jusqu'à ce que la communauté internationale respecte enfin ses droits à la liberté et à l'autodétermination. N'est-il pas

temps pour notre pays de retrouver le chemin de la justice?» Dans le registre des soutiens à la cause sahraouie, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples (MRAP) a condamné, mardi, la décision de «La République en marche» (LREM) d'ouvrir une antenne à Dakhla, prélude potentiel à «l'ouverture d'un consulat français» dans les territoires occupés. «Cherchant à satisfaire toujours davantage les exigences marocaines, écrit le MRAP, Emmanuel Macron a franchi un pas supplémentaire quelques jours avant la réunion du 21 avril du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée au Sahara occidental». Pour le MRAP, la France est «un des principaux obstacles à la résolution du conflit au Sahara occidental». «Aux Nations unies, rappelle-t-il, elle s'oppose à la mise en œuvre du référendum d'autodétermination et va même jusqu'à empêcher l'extension du mandat de la Mission des Nations unies (Minurso) au respect de la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental». Le mouvement anti-raciste déplore la position du ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, qui s'est entretenu le 8 avril avec son homologue marocain, Nasser Bourita. «Le Drian a une nouvelle fois soutenu le plan d'autonomie marocain qui ne respecte pas le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Il n'a pas dit un mot sur les graves violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés, récemment dénoncées par Amnesty international», s'est indigné le mouvement anti-raciste, dans son communiqué rendu public mardi dernier.

Mohand Aziri

COMPOSITION ET CONSISTANCE DE PLUSIEURS WILAYAS DU SUD

Le décret exécutif publié dans le Journal Officiel

Un décret exécutif N° 21-128 du 15 Chaâbane 1442 correspondant au 29 mars 2021, modifiant et complétant le décret N° 84-365 du 1er décembre 1984 fixant la composition, la consistance et les limites territoriales des communes, a été publié dans le dernier Journal Officiel. Selon le 1er article du décret, signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le tableau joint au décret N° 84-365 du 1er décembre 1984 fixant la composition, la consistance et les limites territoriales des communes, est modifié pour les wilayas d'Adrar, Biskra, Béchar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, El Oued et Ghardaïa, et complété par les wilayas créées par la loi N° 19-12 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 modifiant et complétant la loi N° 84-09 du 4 février 1984, susvisée, conformément au tableau joint au présent décret. Le tableau joint au présent décret indique que la wilaya d'Adrar est composée des communes d'Adrar, Fenoughil, Tamest, Reggane, Sali, In Zeghmir, Akabli, Tit, Ouled Ahmed Timmi, Tsabit, Bouda, Zaouiet Kounta, Aoulef, Sebaâ, Timokten et de Tamantit. La wilaya de Biskra englobe les communes de: Biskra, Oumach, Chetma, El Hadjeb, Djemorah, El Outaya, Branis, Aïn Zaâtout, El Kantara, Tolga, Bouchagroun, Lichana, Ourlal, Mekhadma, M'Lili, Fou-

ghala Bordj Ben Azzouz, El Ghrouss, Lioua, Sidi Okba, Aïn Naga, El Haouch, M'Chounèche, M'Ziraâ, Zeribet El Oued, El Feidh et Khenguet Sidi Nadji. Selon le même tableau, la wilaya de Béchar comporte les communes de: Béchar, Lahmar, Mogheul, Boukaïs, Béni Ounif, Kenadsa, Meridja, Abadla, Erg Ferradj, Mechraâ Houari Boumediène et Taghit. La wilaya de Tamanrasset regroupe les communes de: Tamanrasset, Abalessa, In Amguel, Tazrouk et Idelès. Et la wilaya de Ouargla comporte les communes de: Ouargla, N'Goussa, Rouissat, Sidi Khouiled, Hassi Ben Abdellah, Aïn Beïda, Hassi Messaoud et El Borma. Le tableau indique aussi que la wilaya d'illizi se compose des communes: Illizi, Bordj Omar Driss, In Amenas et Debdeb. La wilaya d'El Oued comprend les communes de: El Oued, Oued El Alenda, Mih Ouensa, Bayadha, Trifaoui, Kouinine, Taghzout, Ourmas, Robbah, Nakhla, El Oglâ, Douar El Ma, Debila, Magrane, Hassi Khelifa, Hassani Abdelkrim, Sidi Aoun, Ben Guécha, Taleb Larbi, Guemar, Reguiba et Hamraïa. Et la wilaya de Ghardaïa comporte les communes de: Ghardaïa, El Atteuf, Bounouara, Dhayet Ben Dhahoua, El Guerrara, Berriane, Metlili, Sebseb, Zelfana et Mansoura. La wilaya de Timimoun se compose des communes de: Timimoun, Ouled Saïd, Ouled Aïssa, Aougrou,

Deldoul, Metarfa, Charouine, Talmine, Ksar Kaddour et Tinerkook. La wilaya de Bordj Badji Mokhtar comporte les communes de: Bordj Badji Mokhtar et Timiaouine. La wilaya de Ouled Djellal se compose des communes de: Ouled Djellal, Doucen, Sidi Khaled, Besbès, Ras El Miaâd et Chaïba. La wilaya de Béni Abbès compte les communes de: Béni Abbès, Tamtert, Igli, El Ouata, Béni Ikhlef, Kerzaz, Timoudi, Ouled Khodair, Ksabi et Tabelbala. La wilaya d'In Salah se compose des communes de: In Salah, In Ghar et Foggaret Ezzaoua. La wilaya d'In Guezzam comporte les communes de: In Guezzam et Tin Zaouatine. La wilaya de Touggourt comprend les communes de: Touggourt, Nezla, Zaouia El Abidia, Tebest, Sidi Slimane, Tamacine, Blidat Ameer, Megarine, Taïbet, Benaceur, M'Naguar, El Hadjira et El Allia. Selon le même tableau toujours, la wilaya de Djanet englobe les communes de: Djanet et Bordj El Haouasse. La wilaya d'El Megaïer les communes: El Megaïer, Oum Touyou, Still, Sidi Khelil, Djamaâ, Tendla, M'Rara et Sidi Amrane. Et, enfin, la wilaya d'El Meniaâ se compose des communes de: El Meniaâ, Hassi El Gara et Hassi Fehal.

APS

EFFETS INDÉSIRABLES DES VACCINS ANTI-COVID-19 UTILISÉS EN ALGÉRIE

Les spécialistes rassurent

La vaccination contre le Covid-19 entamée depuis quelques mois en Algérie et qui est appelée à s'intensifier, suscite toujours des craintes. Les spécialistes, quant à eux, rassurent sur ses «effets indésirables», considérés comme «pas dangereux». Les effets indésirables des trois vaccins anti-Covid-19 utilisés en Algérie sont «minimes et pas dangereux», a assuré, hier à Alger, la Directrice générale du Centre national de pharmacovigilance et des matériovigilance (CNPMP), professeur Nadjat Loumi. Intervenant lors d'une visioconférence organisée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière avec le Comité de pilotage de la vaccination et les

Centres de vaccination à l'échelle nationale, Pr Loumi a précisé que les trois vaccins utilisés en Algérie, à savoir Spoutnik V (russe), AstraZenaca (anglo-suédois) et Sinopharm (chinois), sont «passés sous la loupe» et que les notifications relatives aux effets indésirables parvenant au CNPMP «ne sont pas dangereuses, mais plutôt bénignes et minimes». Elle a ajouté que les effets indésirables de ces vaccins se manifestent par «des fièvres, des céphalées, des douleurs musculaires et des asthénies, alors que les pics hypertensifs qui sont signalés ne sont pas très élevés avec 14 pour maxima et 9 pour minima», qualifiant ces effets d'«anodins». Précisant que le

Centre de pharmacovigilance s'occupe des effets indésirables des médicaments et des manifestations post-vaccinales causés par les vaccins utilisés, elle a fait savoir qu'il y a eu «beaucoup plus de notifications pour Spoutnik V, qui est le premier vaccin utilisé en Algérie, soit depuis le 31 janvier 2021, alors qu'il y a moins de notifications pour Astra Zenaca et encore moins pour Sinopharm dont l'utilisation est tardive comparativement au vaccin russe». A cet effet, Pr Loumi a lancé un appel aux vaccinés de déclarer tous les effets indésirables au Centre de pharmacovigilance, car c'est grâce à ce procédé que nous pourrions disposer de l'incidence des mani-

festations des effets indésirables», ajoutant que le CNPMP dispose d'une fiche de déclaration qui peut être utilisée sous forme papier ou la notifier sur le site web www.cnpm.org.dz. De son côté, la représentante de la Direction générale de la prévention du ministère de la Santé, Samia Hamadi, a lancé un appel à «la population à s'inscrire sur la plateforme électronique mise en place par le ministère dans le but de se faire vacciner et ce, en fonction de la disponibilité et de l'arrivée des vaccins», assurant qu'«à terme, toutes les personnes inscrites seront vaccinées».

Synthèse R. N.

CONVENTION D'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

L'Algérie approuve la garantie de non-application de la peine de mort

En 2020, la France comptait 2 540 ressortissants susceptibles d'être extradés en Algérie contre 50 détenus français en Algérie. Entre 2014 et 2019, 38 demandes d'extradition ont été finalisées entre la France et l'Algérie, dont 30 demandes vers la France et 8 demandes vers l'Algérie.

La plupart des Algériens qui sont en prison l'ont été pour des délits de droit commun alors que beaucoup parmi les incarcérés sont en situation irrégulière. Comme ils ne sont pas documentés, la justice préfère les enfermer, parfois abusivement. Le plus souvent, ces personnes sont incarcérées en raison d'infractions qu'ils ont commises, ou supposés avoir commises sur le territoire où ils sont détenus. La convention d'extradition, qui concerne des personnes en fuite, «ne leur est donc pas applicable». La convention d'extradition entre la France et l'Algérie conclue en janvier 2019 et qui remplace un texte de 1964, a pour principal apport d'inclure une «garantie de non-application de la peine de mort pour les demandes d'extradition de l'Algérie et donc de faciliter ainsi leur extradition dans leur pays d'origine». Par ce texte, les deux pays s'engagent réciproquement à se livrer des personnes poursuivies ou condamnées. Cette convention d'extradition vise à établir une coopération renforcée et plus efficace entre la France et l'Algérie en matière de lutte contre la criminalité, «conduisant à la remise effective et plus rapide de personnes recherchées afin de les poursuivre ou de faire exécuter leur peine d'emprisonnement». Cet accord permet notamment de traiter la problématique liée à l'existence, dans la législation algérienne, de la peine de mort abolie de nature à empêcher les remises de personnes recherchées, en l'absence d'assurances diplomatiques «jugées suffisantes». Les infractions qui peuvent donner lieu à extradition «sont celles qui peuvent donner lieu à une peine privative de liberté d'au moins un an et les deux pays peuvent refuser d'extrader leurs propres ressortissants et les binationaux». Cette ratification intervient alors que la justice algérienne a émis un mandat d'arrêt à l'encontre d'Amir DZ et du journaliste Hichem Aboud, tous deux établis en France, les accusant d'appartenir à un groupe terroriste. Selon le rapporteur de la commission qui a présenté le texte au Sénat français, les autorités françaises déplorent que «certaines demandes d'extradition ne soient pas traitées par les autorités algé-



riennes. Inversement, les dossiers présentés par les autorités algériennes sont souvent incomplets et donnent lieu à des demandes de compléments, ce qui ralentit la procédure» dit-il. Ensuite, le code pénal algérien prévoit dans son article 5 la peine de mort comme peine principale en matière criminelle.

LES EXTRADITIONS CONCERNENT UNIQUEMENT LES PERSONNES POURSUIVIES OU CONDAMNÉES

Même si dans les faits un moratoire sur l'exécution des peines a été déclaré en 1993, les juridictions algériennes continuent de prononcer des condamnations à mort, la France exige «une garantie de non-application de la peine de mort dans les demandes d'extradition. En accord avec cette jurisprudence, la garantie consiste en ce que, si la peine est requise et prononcée, les autorités algériennes doivent s'engager à ce que cette peine ne soit pas exécutée». L'Algérie, a selon ce rapporteur introduit cette formulation de la garantie de non-application de la peine de mort dans la nouvelle convention, absente de l'ancienne convention de 1964. Ainsi, les parties «s'en-

gagent réciproquement à se livrer des personnes poursuivies ou condamnées. Les infractions qui peuvent donner lieu à extradition sont celles qui peuvent donner lieu à une peine privative de liberté d'au moins un an». En deuxième lieu, les motifs de refus «sont explicités», afin de garantir le respect de nos valeurs et droits fondamentaux. La convention prévoit deux types de motifs de refus : les motifs obligatoires et les motifs facultatifs. Pour ce qui est du premier type, les dispositions sont habituelles : refus si l'infraction alléguée est considérée comme reposant sur des faits de nature militaire ou politique. L'extradition est également refusée si elle apparaît motivée par la volonté de poursuivre ou de punir une personne en raison de sa race, de son sexe, de sa nationalité ou de ses opinions politiques. L'extradition n'est pas non plus accordée lorsque s'applique le principe non bis in idem. C'est-à-dire, que lorsque la personne réclamée a été définitivement jugée par la partie requise, elle ne peut pas être extradée dans le but d'être jugée deux fois pour les mêmes faits. Figure également parmi les motifs obligatoires de refus, l'absence de garantie de non-application de la

peine de mort, dont j'ai parlé tout à l'heure. Enfin, de façon traditionnelle, la remise n'est pas accordée lorsque la personne réclamée a la nationalité de la partie requise. Afin d'éviter toute impunité, la partie qui refuse d'extrader pour cette raison, doit soumettre l'affaire à ses autorités compétentes pour que les poursuites puissent être exercées. Les binationaux sont traités par chaque partie comme des nationaux. En ce qui concerne les motifs de refus facultatifs, deux motifs sont nouveaux par rapport à la convention en vigueur. Lorsque l'infraction a été commise en tout ou partie sur le territoire de la partie requise, ou lorsque des poursuites ont déjà été engagées par la partie requise ou au contraire, lorsqu'elle a décidé de ne pas les engager, ou d'y mettre un terme, pour les mêmes faits, l'extradition peut être refusée. Le nouveau texte contient également une «clause humanitaire», permettant de «refuser l'extradition lorsque la remise de la personne réclamée serait de nature à avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle, notamment en raison de son âge ou de son état de santé».

Mahmoud Tadjer

AFFAIRE DU PILLAGE DU FONCIER TOURISTIQUE À SKIKDA.

Ghoul et Zaâlane devant le juge



Les ministres des Travaux publics Amar Ghoul et Abdelghani Zaâlane ont été entendus hier par le juge du tribunal de Sidi M'hamed dans une affaire de corruption autour de l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda. Le parquet général près la cour d'Alger a requis hier la confirmation des peines requises par le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed dans l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda.

Le Directeur général de la Sûreté nationale, Farid Bencheikh, a nommé les chefs de sûreté des dix nouvelles wilayas promues récemment, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Dans le cadre de la mise en œuvre du plan du Gouvernement au titre de l'année 2021 et qui a été concrétisé par la promotion

WILAYAS PROMUES RÉCEMMENT

Nomination des chefs de sûreté

de dix circonscriptions administratives dans le Sud en wilayas à part entière, la DGSN a procédé à la nomination de dix chefs de sûreté de ces nouvelles wilayas», lit-on dans le communiqué. Les nouveaux responsables ont été nommés parmi «les cadres jeunes et compétents de la Sûreté nationale et avaient occupé, lors de leur parcours professionnel, plu-

sieurs postes de responsabilité, à l'instar de chef-adjoint de sûreté des wilayas du Nord». Pour rappel, les nominations concernent les sûretés des wilayas suivantes : Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, Ouled Djellal, In Salah, In Guezam, Touggourt, Djanet, El M'Ghair, El Menia.

APS

AFFAIRE DU JEUNE SAÏD CHETOUANE

Les avocats de la défense dénoncent

Les avocats du collectif de défense des détenus Mohamed Tadjadit, Malik Riahi, Noureddine Khimoud, et Tarek Soheib Debaghi ont tenu mardi dernier une conférence de presse pour dénoncer les propos de procureur général près la cour d'Alger qui, selon eux, a violé le principe de la présomption d'innocence. «Il (le procureur) a affirmé que les prévenus sont les repris de justice, alors qu'ils

ont été incarcérés pour avoir participé au hirak et non pour les faits de délinquance (...) c'est un grave dérapage. Ce qu'a déclaré le procureur n'est pas cohérent, car les accusés ont droit au respect de leur dignité ainsi qu'à un procès équitable. La Constitution et la procédure pénale le stipulent», a lancé l'avocat Abdallah Haboul. «Ils veulent salir l'image de tous les jeunes du hirak» regrette pour sa

part Me Allili. De son côté, l'avocate Allili Yamina a démenti «en bloc» les accusations portées par certaines chaînes de télévision contre Mohamed Tadjadit et ses codétenus. «Les accusations relayées par ces médias ne figurent ni dans le PV de la police, ni dans le dossier judiciaire (...) Ils veulent salir leur image et celle des jeunes du hirak», a-t-elle dit.

IL REGROUPE PLUS DE 9.000 ENTREPRISES

La CNL lance un annuaire des entreprises du secteur



La Caisse nationale du logement (CNL) vient d'éditer un annuaire des entreprises du secteur du BTPH, regroupant plus de 9 000 entreprises, destiné notamment aux maîtres d'ouvrages publics mais aussi les PME et start-ups en quête de nouveaux marchés. L'annuaire, intitulé «Bâtisseurs.dz», a été officiellement lancé lors de la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la CNL jeudi dernier par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohammed Tarek Belaribi, en présence du ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane et le ministre des Travaux publics et des Transports, Kamel Nasri. S'inscrivant dans une démarche d'évaluation, de valorisation et d'intégration de l'économie nationale, cet annuaire, réalisé sous la supervision du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la Ville, recense le potentiel des entreprises algériennes activant dans le secteur du BTPH. L'annuaire des entreprises du secteur du BTPH édité par la CNL regroupe plus de 9 000 entreprises, classées selon trois critères : l'implantation géographique (wilaya), la catégorie (niveau de qualification), et la dénomination. Véritable vade-mecum du secteur, ce document met à la disposition des professionnels du secteur une information vérifiée et mise à jour. Le document répond tout d'abord, aux sollicitations exprimées par les professionnels activant dans le secteur du BTBH et particulièrement aux besoins croissants des maîtres d'ouvrages (administrations, établissements publics, wilaya, daïra, APC...) qui ont besoin d'être guidés dans leur quête d'informations pertinentes pour le choix d'entreprises qualifiées, de sous-traitants et autres prestataires de service.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Installation du premier Conseil scientifique de l'OPU



Le SG du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Noureddine Ghouali, a procédé à l'installation des membres du premier Conseil scientifique de l'Office des publications universitaires (OPU), a indiqué mardi dernier un communiqué du ministère. Ce Conseil scientifique sera présidé par le DG de l'enseignement et de la formation supérieurs, Saidani Boualem, précise la même source. Le Conseil scientifique de l'OPU «devrait insuffler une nouvelle dynamique aux publications universitaires, de qualité scientifique avérée et activer tous les mécanismes réglementaires et institutionnels à même d'améliorer l'encadrement des mécanismes d'études et de sélection du contenu scientifique et pédagogique à publier par l'OPU à l'intention de la famille universitaire», conclut le communiqué.

RAMADAN

La mercuriale s'affole

La flambée des prix de certains produits comme le poulet qui, il y a quelques semaines, a frôlé les 500 DA le kg, précédée par des pénuries de certaines denrées comme l'huile de table continue d'empoisonner la vie des consommateurs.

Le ramadhan 2021 ne déroge pas à la règle. Chaque début du mois sacré, les marchés des produits alimentaires, notamment les fruits et légumes connaissent traditionnellement une flambée des prix. Force est de constater, encore cette année, que la mercuriale s'est enflammée avec l'entame du ramadhan malgré toutes les assurances des pouvoirs publics qui, faut-il le rappeler, avaient promis une régulation du marché et des prix maîtrisés. Malheureusement, le diktat des commerçants a vraisemblablement placé devant le fait accompli les responsables du commerce et de l'agriculture. Néanmoins, le terrain ne sait pas mentir ! Et pour cause, les divers échos qui nous sont parvenus confirment tout à fait la situation chaotique qui règne présentement au niveau des espaces de vente de la wilaya d'Alger en matière de prix. Hormis les viandes rouges fraîches, ovines et bovines, qui ont d'ailleurs toujours affiché des prix inabornables pour beaucoup de familles, les prix des fruits et légumes ont enregistré des hausses qui n'ont pas manqué de donner le tournis aux chefs de ménages. Du reste, la pertinente question qui taraude l'esprit du citoyen lambda demeure celle de savoir pourquoi des prix exorbitants alors qu'il y a une abondance de produits ? Ou bien, où sont passées les brigades mixtes de contrôle des prix ? Autant d'interrogations

qui laissent pantois tout un chacun. Ceci étant, pour avoir une certaine idée des prix des fruits et légumes ainsi que des viandes rouges et blanches rencontrés au niveau de quelques marchés d'Alger et de ses environs, notre équipe de journalistes a effectué une virée à travers divers marchés de la capitale, à savoir Ali Melah (Belouizdad), Reghaia, Bachdjarah, Madania, Birtouta, Dar el Beïda et Cheraga (Voir tableau). Il est certain aussi que la tendance actuelle est la même dans toutes les régions du pays. Les échos qui nous sont parvenus de certaines régions le confirment.

Rabah Karali



Localisation

Produit	Ali Melah	Réghaia	Bachdjarah	El Madania	Birtouta	Dar El Beïda	Chéraga
Pommes de terre	75	70	65	75	70	90	75-85
Oignon	60	50	40	45	néant	80	100
Tomate	160	150	120	150	140	120	140
Salade	120	120	120	150	néant	100	100
Courgette	120	80	50	70	140	100	100
Concombre	néant	60	40	60	néant	80	100
Poivron vert	néant	100	90	140	100	110	140
Piment	néant	120	100	120	140	110	néant
Haricots verts	néant	indispo	220	320	néant	néant	300
Citron	néant	250	150	200	140	150	220-250
Banane	300	280	270	300	270	270	270-290
Oranges	néant	150	120	140	180	220	230
Fraises	250	250	200	250	250	240	250-300
Dattes	néant	300-600	300-600	350-600	700	300-700	néant
Poulet	335	300	320	350	350	340	330
Bovine	1700-1900	1300-1600	1300-1600	1600-1700	néant	néant	1800-1900
Ovin	1580	1450	1300	1500	néant	néant	1500

DOCTORAT

« Impossible d'augmenter le nombre des places pédagogiques »

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a affirmé qu'il était impossible de répondre à la demande d'augmentation du nombre de places pédagogiques, soumise par des candidats au concours d'accès au cycle de doctorat. Dans un post publié sur sa page officielle Facebook, M. Benziane qui a fait savoir que son département a reçu des demandes de candidats au concours d'accès à la formation en doctorat pour une augmentation des places pédagogiques, a

précisé que le nombre de ces places est fixé par la Commission de la formation en doctorat en fonction des capacités d'encadrement et de supervision. La détermination du nombre intervient également en fonction des capacités d'accueil au niveau des laboratoires de recherche et selon les moyens et les équipements disponibles, a-t-il ajouté. M. Benziane a en outre précisé que l'organisation de ces concours «est soumise à des procédures réglementaires strictes», impliquant l'avis des Conseils scientifiques, des Commissions de forma-

tion en doctorat dans les établissements universitaires habilités, des présidents des établissements universitaires, des experts des conférences régionales et du Comité national de qualification. Suivant ces critères et procédures, un arrêté ministériel est promulgué au titre de chaque année universitaire, lequel fixe la liste des établissements universitaires qualifiés en vue d'assurer la formation dans ce cycle, ainsi que le nombre des places pédagogiques disponibles dans chaque spécialité.

DES TRAVAUX SONT ENGAGÉS QUI DURERONT 20 JOURS

Fermeture temporaire du pont métallique sur l'axe routier RN 05 Cinq Maisons

Le pont métallique situé sur l'axe routier RN05 Cinq maisons (Alger) sera temporairement fermé, à partir d'aujourd'hui, pour une durée de 20 jours, et ce de 23h à 05h du matin, a indiqué hier un communiqué des services de la wilaya d'Alger. Cette fermeture temporaire intervient en application de l'arrêté du wali d'Alger portant fermeture du pont métallique situé sur l'axe routier RN05

Cinq Maisons, pour des travaux de réparation de l'auto pont sur la RN05 reliant Bab Ezzouar à Alger au niveau du croisement avec la ligne tramway de la commune d'El Harrach, selon la même source. La Direction des travaux publics de la wilaya d'Alger procédera à la fermeture temporaire de ce pont, à partir de jeudi 15 avril 2021 pour une durée de 20 jours, et ce de 23h à 05h du matin. La circula-

tion sera normale pendant ces journées de 05h à 23h. Elle sera déviée pour les deux sens de la circulation, par la voie du tramway sous le pont et vers l'autoroute de l'Est. La Direction des travaux publics de la wilaya d'Alger invite les usagers de la route à «emprunter d'autres axes routiers indiqués et de respecter les panneaux de la signalisation directionnelle et d'interdiction».

APS

POUR FAIRE FACE À LA SPÉCULATION SUR LES PRODUITS AGRICOLES

Une plateforme numérique lancée

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural innove en ces jours de ramadhan où la spéculation sur des prix des produits agricoles fait rage.



Pour ce faire, une plateforme numérique dédiée à la vente des produits agricoles directement du producteur aux consommateurs a été lancée hier à Alger. Cet outil assure «des produits de qualité à des prix concurrentiels». Baptisé Elfirma.dz, le site web contient des informations sur 300 points de ventes publics relevant du ministère et 200 points privés et exploitations agricoles disponibles à travers plusieurs wilayas du pays, a expliqué le Directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev),

Mohamed Kharroubi, à l'occasion du lancement de ce site web. «L'objectif est de mettre sur le marché des produits frais de bonne qualité à des prix raisonnables», a-t-il souligné. Pour sa part, le conseiller chargé de la numérisation auprès du ministère, Slim Sahli, a indiqué que la plateforme permettra au citoyen de localiser, via une carte géographique, les producteurs et les points de vente les plus proches de son domicile, les informations les concernant (nom, téléphone, adresses) ainsi que les produits disponibles sur ces marchés. Parmi ces produits commercialisés, il a énuméré les

fruits et légumes, les viandes rouges et les viandes blanches ainsi que le lait et les produits laitiers. Outre la lutte contre la spéculation, cette nouvelle application, opérationnelle toute l'année, permettra de donner plus de visibilité aux agriculteurs et aux producteurs qui souhaiteraient commercialiser leurs produits sans intermédiaire. Un formulaire électronique a été mis en place de sorte à permettre à n'importe quel opérateur ou producteur d'intégrer la plateforme selon des conditions définies par les concepteurs du site, a-t-il indiqué. Sur le terrain, les prix des viandes, fruits et

légumes donnent le tournis. Au niveau des marchés de la capitale, les prix de la pomme de terre s'affichent à 70 DA, la tomate entre 120 et 150 DA, carottes 80 DA, la courgette 110 DA. Quant aux fruits, ils sont carrément intouchables. A l'exception de l'orange et la banane dont les prix sont plus ou moins stables (autour de 100 DA pour la première et 250 DA pour la deuxième), tous les autres fruits sont cédés à des prix trop chers. Les dattes, fruit prisé durant le mois sacré sont vendues à 700 DA le kilogramme, les nèfles et les fraises à 250 DA.

Hafid M.

POUR PARLER DES PROBLÈMES DU SECTEUR

Arkab reçoit le président de la Fédération du pétrole et gaz

Dans le cadre de «la consécration de la communication de proximité permanente» entre les différents établissements du secteur de l'énergie et des mines, le ministre Mohamed Arkab a reçu hier au siège du ministère (Alger), le président de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie (FNTPGC), Hamou Touahria. Lors de cette rencontre qui s'est tenue en présence du chef de cabinet du ministère et des membres de la FNTPGC, Arkab a souligné le souci de son département d'assurer la stabilité du secteur et de consacrer la communication de proximité, précise un communiqué du ministère. Selon la même source, le ministre a abordé les dossiers les plus importants concernant le secteur, ainsi que les voies et moyens de soutenir la ressource humaine au sein des établissements du secteur, étant un facteur essentiel de maintien du rythme de production et d'amélioration du service au profit du citoyen. La FNTPGC fait partie des 32 fédérations du pays, et en est la plus importante avec plus de 170 000 travailleurs affiliés à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et répartis à travers toutes les wilayas du pays. La FNTPGC joue un rôle important dans la coordination entre les syndicats des établissements relevant des deux secteurs de l'énergie et de l'industrie, indique le communiqué. En fait, le désaccord entre les travailleurs et la tutelle concerne principalement certaines catégories des travailleurs de Sonatrach qui demandent des augmentations.

Hafid Mesbah

EN JUGANT LES FONDAMENTAUX «PLUS SOLIDES» L'AIE revoit la demande de pétrole à la hausse



En revoyant à la hausse ses prévisions de la demande pour 2021, sur fond de perspectives économiques plus encourageantes, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), a qualifié hier de «plus solides» les fondamentaux du marché pétrolier. «Les fondamentaux semblent décidément plus solides», un an après la chute du marché pétrolier en raison de la crise sanitaire du Covid-19, considère l'AIE dans son rapport mensuel. Elle a revu en hausse de 230 000 barils par jour sa croissance de la demande pour cette année. Après une chute historique l'an dernier, la demande devrait ainsi croître de 5,7 millions de barils par jour (mb/j) cette année, pour atteindre 96,7 mb/j. Faute de demande pour les transports notamment, les cours pétroliers avaient chuté au début de la crise, avant de se reprendre progressivement avec la reprise partielle de l'activité et des perspectives meilleures. Le baril de Brent de la mer du Nord évolue actuellement au-dessus de 60 dollars. «Les cours pourraient revenir sous pression dans les prochains mois alors que l'offre mondiale doit augmenter et que le marché va passer

d'un état de déficit à l'équilibre», prévient l'AIE. Avec des perspectives économiques plus optimistes et les progrès de la vaccination, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses alliés, dont la Russie, vont en effet produire plus de brut. Mais, même en prenant en compte cette hausse, «près de 2 mb/j de production supplémentaire peuvent être nécessaires pour faire face à la croissance de la demande» au second semestre, estime l'AIE. L'agence, qui conseille des pays développés sur leur politique énergétique, ne craint toutefois pas une crise de l'offre. Elle note que l'Opep et ses alliés auront encore 6 mb/j de capacité de production mobilisable, sans compter 1,5 mb/j de brut iranien actuellement bloqués par les sanctions.

LE PÉTROLE SOUTENU PAR DES PRÉVISIONS ENCOURAGEANTES

Les prix du pétrole étaient en hausse hier, portés par des données encourageantes pour la demande d'or noir partagées par l'Opep et l'AIE, avant des stocks de brut aux Etats-Unis attendus en baisse plus

tard dans la journée. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 64,71 dollars à Londres, en hausse de 1,63%. A New York, le baril américain de WTI pour le mois de mai s'appréciait aussi de 1,63%, à 61,16 dollars. Les fondamentaux du marché pétrolier sont désormais «plus solides», a estimé hier l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en revoyant à la hausse ses prévisions de la demande pour 2021, sur fond de perspectives économiques plus encourageantes. Après une chute historique l'an dernier, la demande devrait ainsi croître de 5,7 millions de barils par jour cette année, pour atteindre 96,7 millions de barils par jour. La veille, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'était déjà montrée un peu plus optimiste pour la demande mondiale de pétrole cette année au moment où le cartel s'apprête à assouplir les coupes dans sa production, avec un rebond mondial de la demande de brut attendu désormais à 6 millions de barils par jour en 2021. Le marché attend également beaucoup des prochaines données sur les stocks de pétrole brut aux Etats-Unis, publiées par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) plus tard dans la journée. Mardi, la fédération qui regroupe les professionnels du secteur pétrolier aux Etats-Unis, l'American Petroleum Institute (API), aux estimations jugées moins fiables, a indiqué que ceux-ci avaient baissé de 3,6 millions de barils dans le pays la semaine passée. Selon la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg, ils s'attendent à une baisse de l'ordre de 2,7 millions de barils dans les données de l'EIA. Des négociations difficiles sur le nucléaire iranien, qui éloignent la possibilité d'un retour sur le marché du pétrole de Téhéran soumis à embargo par Washington, ainsi qu'un dollar en baisse achevaient de soutenir mercredi les cours du brut.

R. E.

FAMILLES AFFECTÉES PAR LES GLISSEMENTS DE TERRAIN À CONSTANTINE

Des mesures pour les prendre en charge

Les travaux de consolidation des bâtiments seront lancés dès l'achèvement de l'étude en collaboration avec le laboratoire national de l'habitat et de la construction (LNHC) relevant du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, selon la même source.

Des mesures ont été prises par les autorités locales pour prendre en charge les familles dont les habitations sont affectées par les glissements de terrain dans les communes de Zighoud Youcef et Messaoud Boudjeriou (wilaya de Constantine) et dans la cité Benboulaïd au chef-lieu, a-t-on appris mardi auprès des services de la wilaya. Selon un communiqué de la cellule de communication de la wilaya de Constantine, l'organisme de contrôle technique des constructions (CTC) a été chargé par les autorités de procéder à une étude approfondie pour déterminer les causes réelles ayant entraîné des fissures dans deux bâtiments implantés sur «le site des 25 logements». Dans ce cadre, a ajouté la même source, plusieurs réunions ont été tenues en présence des familles concernées et des solutions ont été proposées, dont le relogement des concernés dans de nouvelles habitations situées au pôle urbain Massinissa.

Une solution refusée, par ces familles qui ont préféré rester à Zighoud Youcef et bénéficier de logements dans le cadre du programme des 200 LPL en cours de réalisation, a-t-on souligné. Des engagements ont été signés par les familles concernées pour rester dans leurs habitations en attendant l'achèvement des travaux de réalisation de ce programme de logements, a-t-on fait savoir. S'agissant du site des 160 logements de Messaoud Boudjeriou affecté par le phénomène du glissement de terrain (dont 140 logements sont occupés), les autorités locales ont chargé un bureau d'études spécialisé pour effectuer une étude approfondie, a-t-on



indiqué, précisant que le rapport élaboré par le CTC a affirmé que la structure des bâtiments est «en bon état». Les travaux de consolidation des bâtiments seront lancés dès l'achèvement de l'étude en collaboration avec le laboratoire national de l'habitat et de la construction (LNHC) relevant du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, selon la même source. Aussi, 30 familles parmi les plus touchées par les glissements de terrain seront relogées dès la fin de l'année

scolaire en cours dans de nouvelles habitations à Ali Mendjeli. Concernant les habitations (4 bâtiments) menaçant ruine à la cité Benboulaïd de la ville de Constantine, et dont l'étude technique révèle qu'ils constituent un danger pour leurs occupants, il a été décidé de reloger les familles recensées vers des logements situés à Ali Mendjeli sur instruction du chef de l'exécutif local, dans les jours à venir. A noter que 86 familles de la même cité ont été relogées auparavant.

LUTTE CONTRE LE MILDIOU À ORAN

Appel à la vigilance des agriculteurs

La station régionale de protection des végétaux de Misserghine, située à l'ouest d'Oran, a appelé mardi l'ensemble des agriculteurs à plus de vigilance contre le «Mildiou», une maladie parasitaire qui affecte les cultures de pomme de terre et de raisin à cause des conditions climatiques actuelles, et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la contamination et éviter les pertes dommageables. La station régionale de la protection des végétaux œuvre, a indiqué à l'APS sa directrice, Nawal Bekri, à sensibiliser les producteurs de pomme de terre et les viticulteurs d'Oran quant à l'impérative protection contre le Mildiou en procédant à un suivi régulier avec plus de vigilance en cas d'apparition des premiers symptômes de cette maladie dans les récoltes. «Ce parasite est favorisé par certains facteurs, dont la chaleur ou encore un fort taux d'humidité», a fait savoir la directrice de la station régionale de protection des végétaux, soulignant que le Mildiou peut occasionner des pertes considérables à la production de pomme de terre à un taux entre 80 et 90 % et que la pomme de terre de saison est en période de croissance



pour être prête mûre dès début juin. A ce titre, la station régionale de protection des végétaux exhorte les producteurs de pomme de terre à prendre l'initiative de traiter en urgence en cas d'apparition de tâches huileuses au niveau des feuilles de plants et ce, en utilisant un insecticide autorisé pour détruire ce parasite et éviter sa propagation, a souligné Nawal Bekri, expliquant qu'un seul traitement peut être suffisant et permet d'éviter plusieurs problèmes derrière la contamination des plantes. «Il appartient également aux viticulteurs d'être vigilants en se protégeant contre la maladie du Mildiou qui peut affecter les feuilles de raisin en raison des conditions météorologiques et ce, pour éviter les pertes dommageables», a souligné la même responsable, invitant les producteurs de pomme de terre et de raisin à prendre attache avec le service protection des végétaux à la DSA et la station régionale de protection des végétaux d'Oran en cas d'observation de symptômes du Mildiou, pour pouvoir procéder aux analyses, dans le laboratoire de la station, avec l'appui de spécialistes dans ce domaine.

RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ À BORDJ BOU ARRERIDJ

Plus de 1 200 foyers raccordés

Au total, 1 230 foyers ont été raccordés mardi aux réseaux d'électricité et de gaz dans plusieurs localités de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, coïncidant avec le début du mois de Ramadhan. Présidée par le wali, Mohamed Benmalek, en compagnie des autorités locales, l'opération a permis de raccorder 360 foyers au réseau d'électricité dans le village de Oued El Maleh pour un montant de plus de 53 millions DA, dont 38 millions DA représentent la contribution de la wilaya et 15 millions DA celle de Sonelgaz. Dans la même région, 150 foyers ont été reliés au réseau de distribution de gaz naturel pour un coût financier de 98 millions DA, selon les explications données sur site. Aussi, 400 foyers de la cité Aouine Zeriga dans la commune de Medjana ont été reliés au réseau d'électricité pour un montant de 68 millions DA et 320 foyers raccordés au réseau de distribution de gaz, nécessitant une enveloppe de 7,7 millions DA, selon les explications des responsables concernés. Le wali a annoncé à l'occasion le lancement d'une étude technique pour le transfert partiel des lignes électriques de haute tension passant par le centre du village Oued El Maleh en vue de permettre la poursuite des travaux de raccordement des foyers restants au réseau de gaz naturel.

RAMADHAN

Mobilisation de plus de 19 000 policiers à Alger



Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont tracé, à l'occasion du Ramadhan, un plan sécuritaire préventif prévoyant la mobilisation de 19 373 agents, soutenus de tous les moyens matériels et techniques, en vue consolider le sentiment de sécurité au sein de la population et assurer la fluidité de la circulation routière, a indiqué hier un communiqué des mêmes services. Les formations sécuritaires mobilisées s'attèleront à garantir la couverture sécuritaire à travers tout le territoire de compétence, notamment au niveau des marchés, des mosquées, des lieux et places publiques, des lieux de loisirs et des gares de transport des voyageurs routières, ferroviaires et de tramway, qui enregistrent une forte affluence en cette période. Le déploiement de ces formations vise à assurer la sécurité de ces sites à travers la présence permanente des forces de police sur le terrain, tout en veillant à l'application stricte du protocole sanitaire de prévention contre le Coronavirus, a ajouté le communiqué, soulignant le déploiement de brigades opérationnelles pour la lutte contre la spéculation des prix et les vendeurs informels, le même source fait état de l'intensification des patrouilles pédestres et motorisées à l'effet de lutter contre le phénomène de parkings anarchiques. Le communiqué fait état également du déploiement d'agents en civil pour lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens, souvent enregistrées durant les dernières heures précédant l'Iftar. Dans le cadre de la campagne lancée par la Direction générale de la Sûreté nationale sous le slogan «Tous pour un Ramadhan sans accidents», les services de la Sûreté d'Alger exhortent les citoyens, notamment les conducteurs, «au strict respect du code de la route» et à «éviter l'excès de vitesse avant l'Iftar».

JOURNÉE DU SAVOIR

Connais-toi toi-même...

*Pour parler savoir il faut d'abord s'entendre sur l'essentiel : de quel savoir parle-t-on ?
Le tout savoir, le savoir au rabais ou un vrai potentiel cognitif qui sépare
le bon grain de l'ivraie ? Allez savoir...*

Encore une journée qui s'additionne à d'autres mais dont on ne garde qu'un souvenir bien diffus. Avant de songer à la suivante qui déboule tambour battant et qu'on aura vite fait de consommer par quelques festivités où les mêmeshôtes récitent ici les mêmes inepties, là un semblant d'intelligence qui accroche la pertinence aux seules et uniques personnalités officiellement reconnues... Quant aux empêchements de penser en rond, ma foi il leur est recommandé vivement de se confiner à bien se tenir. Mais quoiqu'il en soit et chaque année du seize avril que Dieu fait et que l'homme souvent défait, on convoque donc la mémoire de Benbadis comme si à lui seul il symbolisait le courant islamiste.

Qu'on cherche à tout prix à réhabiliter par le truchement d'associations douteuses, elles-mêmes parrainées sinon sponsorisées par des profils pour le moins douteux. Et qui n'ont vraiment pas grand-chose à voir avec la pensée du maître ou leurs maîtres à penser importés pour la plupart d'une tout autre ère sinon sphère d'influence que la nôtre. Celle connue et reconnue depuis déjà des siècles et qu'on tente de pervertir par tous moyens et supports « didactiques ». Qu'on ne connaît que trop et qui nous rappelle une fois de plus que nous sommes encore assujettis à des charlatans qui ont pris en otage notre sainte religion tout en ayant le culot de s'exprimer en son nom. Après il y a ce rapport entre la science et la religion. Et là on a tout comme l'impression d'investir un champ particulièrement miné tant les interprétations divergent sur la question de situer la véritable ligne de démarcation. En outre, comment distinguer entre le vrai et le faux savoir dans un environnement où la révolution numérique est en passe de remplacer nos cerveaux si ce



n'est déjà fait... Un savant arabe prédisait en son temps de débarrasser la tête du turban pour que l'accès au savoir soit un peu plus aisé. Tandis que d'autres aujourd'hui relèvent toujours tous ces blocages dont sont victimes les sociétés archaïques peu enclines par essence et par intérêts au partage et à la tolérance. En même temps et de par tous ces faux semblants ils tentent de camoufler leur vraie nature qui n'a d'égale que leur fourberie recommencée.

A ce propos et pour ces mounafiqin patentés bien loin de la doctrine prônée par Ibn BadisEssenhadji et dont une lecture intelligente nous renseigne sur la vision éclairée de l'homme savant sur les phénomènes de société et le zèle dans la

pratique religieuse en général. Car de Mohamed Iqbal à Benbadis en surfant au passage sur d'autres figures de l'islam, nul au fond ne détient la grande vérité.

Celle qui s'écrit en majuscule et dont nous ne connaissons que quelques bribes contrairement à toute cette foulitude « d'érudits » de la vingt-cinquième heure. Au vrai et comme l'affirmait cet autre illustre savant qui n'avait de religion que la science » la seule chose que je sais est que je ne sais rien... ; reconnaissons-lui au moins cette noble humilité d'avouer son ignorance crasse des choses du culte tandis que d'autres sortis ex nihilo ou alors à peine de quelque sous-bois providentiel...On doit aussi à feu Abdelhamid Ibn Badis la fameuse tirade chaabou el

djazairimouslimoun » où il n'hésite pas à nous taxer d'autorité de concepts et d'attributs pour le moins singulier pour qui connaît un tant soit peu la trajectoire historique de l'Algérie du contexte et d'aujourd'hui. Heureusement que la pensée est réputée dynamique en ce qu'elle est évolutive et se refuse à tout enfermement primaire qui la sangle dans des archaïsmes qui ne disent pas leur nom ou le disent pour certains zélés valets de la pensée volatile.

Evidemment nul ne saurait s'arroger ce droit quasi régalien de s'ériger en objecteur de conscience car les individus naissent libres et égaux en droits. Et chacun a donc droit d'être ce qu'il est, de ne pas être ou ressembler à l'autre et de vivre uniquement sa vie comme il la pense et la sent. Une chose est certaine en tout cas : si aujourd'hui on assiste à une réelle et dangereuse dégénérescence de la pensée c'est qu'il y a forcément mal-donne quelque part.

Sinon je ne vois personnellement aucune explication un tant soit peu plausible à tous ces anneaux qui encerclent la pensée et qui conduiront à plus ou moins brève échéance à deux versants antinomiques pour le moins : le premier tout tourné vers la modernité dans tout ce qu'elle recèle comme ressorts à l'intérieur d'un débat contradictoire, le second encore accroché aux vapeurs d'antan et qui masquent bien des desseins pas toujours avouables. Mais sans doute pourrait-on un jour, découvrir cette ligne médiane qui fait de la religion un choix de vie librement consenti ou une vie de choix laissée au libre arbitre de la force de la conviction. Qu'en penserait d'ailleurs feu Ibn Badis s'il était encore de ce bas monde ? Peut-être serait-il tout simplement étonné qu'on lui pose pareille question...

Amar Zentar

SEMAINE CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Près de 400 ouvrages et photographies exposés à El-Tarf

Près de 400 ouvrages et photographies consacrés à l'association des oulémas musulmans algériens (AOMA) et diverses thèses de doctorat sont exposés au niveau de la bibliothèque centrale de l'université Chadli Bendjedid d'El Tarf, à l'occasion de la célébration de la journée du savoir (16 avril). Organisée par le laboratoire du patrimoine et des études linguistiques rele-

vant de l'université d'El Tarf, en étroite collaboration avec le bureau d'El Tarf de l'association des oulémas musulmans algériens, cette manifestation culturelle s'inscrit dans le cadre de la semaine culturelle et scientifique célébrant le 16 avril, en hommage au cheikh Abdelhamid Benbadis disparu le 16 avril 1940, a indiqué Samia Bahi, sous directrice chargée des activités

culturelles, scientifiques et sportives à l'université d'El Tarf. Une panoplie de livres, revues, documents et de thèses consacrés à l'AOMA et son rôle ainsi qu'au legs du cheikh Benbadis, illustre homme de lettres et penseur natif de Constantine, l'une des villes vitrines du rayonnement culturel algérien, est ainsi proposée à travers différents stands dressés au niveau de cet espace

universitaire qui draine depuis son ouverture, hier lundi, et pour une durée de quatre jours, de nombreux visiteurs, principalement des étudiants.

Les participants à cette exposition mettent à la disposition des visiteurs plusieurs livres et documents illustrant le rôle joué par les oulémas musulmans algériens pour illuminer le sentier de la liberté du peuple algérien durant la période coloniale, le parcours remarquable du cheikh Benbadis ainsi que les portraits des savants algériens, en vue de perpétuer leur souvenir.

Au menu de cette semaine culturelle et scientifique figure également le premier championnat étudiant inter-facultés, prévu aujourd'hui mardi, premier jour du mois de Ramadhan, en sus d'un séminaire international en ligne dédié aux écrivains de l'association des oulémas musulmans algériens, organisé par le laboratoire du patrimoine et des linguistiques, a ajouté la même source.

FESTIVAL DU FILM ARABE DE MALMÖ

«TheirAlgeria» décroche le prix spécial du jury

Le film "TheirAlgeria (Leur Algérie)" de la franco-algérienne Lina Soualem a décroché le prix spécial du jury pour le concours des films long métrage au festival du film arabe de Malmö (Suède) dont la manifestation a été clôturée, dimanche, selon les organisateurs.

A travers son film "TheirAlgeria" (2020), une production algéro-franco-qatarie, la réalisatrice Lina Soualem raconte l'histoire de ses grands parentsMebrouk et Aicha, séparés après plus de

62 ans de vie conjugale, en plongeant dans la mémoire des premiers migrants algériens en France. Par ailleurs, le film tunisien " L'Homme qui a vendu sa peau" de la réalisatrice tunisienne Kaouther Ben Hania", lequel figurait sur la liste définitive des nominations des Oscars du meilleur film international cette année, a rafié le prix du meilleur long métrage. Le programme de la 11e édition du festival a enregistré la participation de près de 40 films de

23 pays, en présence des organisateurs et dont les festivités ont été retransmises via Internet. Créé en 2011, le festival de Malmö tend à créer des passerelles entre la culture arabe et les cultures occidentales à travers des films, étant un langage visuel mondial. Le festival avait annoncé, au terme de l'édition précédente en octobre dernier, avoir changé la date de son rendez-vous annuel qui sera organisé désormais en avril de chaque année.

FÉMINICIDE EN ALGÉRIE

Chut, on tue...encore !

La ville d'Annaba a connu un crime odieux, dont la victime est une femme âgée de 38 ans, tuée, par son mari, au niveau du domicile conjugal, sis dans le quartier «place d'armes», au centre de la ville...

La victime a été égorgée par son mari, qui a laissé son corps, gisant dans une mare de sang, selon un journal arabo-phon. La même source indique que ce crime impardonnable s'est déroulé, tôt le matin du 27 février 2021, aux environs de 8 heures, «la dépouille de la victime a été transportée, par les éléments de la protection civile vers la morgue de l'hôpital de Annaba», a noté le même média. «Une enquête a été également ouverte, par les éléments du service de sécurité, afin de déterminer les circonstances exactes de ce crime injustifiable et d'établir les mobiles qui ont poussé l'assassin, à commettre son crime abominable » a-t-on ajouté. Un autre crime ignoble a eu lieu, le premier jour de ramadhan, soit au moment de s'hour a rapporté le site électronique Algérie 360. Selon la même source, un homme a tué sa femme âgée de 36 ans, après lui avoir asséné plusieurs coups de poignard dans le dos, au domicile conjugal, dans la wilaya de Blida. La victime a succombé à ses blessures sur la table des soins, ce qui fait d'elle la 15ème femme tuée, en Algérie, depuis le début de l'année 2021, d'après la même source. Ces deux affaires relèvent d'un phénomène appelé « féminicide », c'est-à-dire un meurtre perpétré sur une femme ou une fille. Pour en savoir davantage sur ce phénomène, nous avons pu joindre par téléphone, Me Sihem Hammache, avocate, militante au réseau Wassila, en charge des femmes, enfants victimes de violence. Elle indique d'emblée «La violence à l'égard des femmes qui est enracinée en Algérie.

Déjà, le lien du mariage donne au mari une disposition totale de la femme de son couple, de sa volonté. Dans les familles algériennes, l'autorité est accordée au frère, au père, aux cousins. La femme n'est pas libre et si elle ne se soumet pas à l'autorité masculine, elle est punie. Elle risque même d'être victime d'un crime». Et d'ajouter : «ça fait très longtemps, que nous avons tiré la sonnette d'alarme, mais, il n'y a pas eu une vraie volonté de protéger la femme. En Algérie, il y a beaucoup de crimes. Les femmes en question, ont été assassinées et pour le moment, on ignore si c'est parce qu'elles sont femmes. Ce phénomène existe depuis très longtemps. Depuis plus de 20 ans, le réseau Wassila crie et dénonce les violences faites aux femmes, dans la société algérienne». L'avocate poursuit : «il y a toutes formes de violence. Ces dernières commencent par des



violences physiques et verbales et beaucoup de femmes ont fini hélas à la morgue. On s'est battu et jusqu'à 2015, on a pu avoir quelques textes de loi, dans le code pénal qui ont reconnu les violences faites aux femmes, dans les espaces privés». Mme Hammache précise que des articles reconnaissent la violence faite aux femmes, notamment le harcèlement sexuel, dans le milieu du travail. D'après elle, si l'auteur est un récidiviste, la peine peut aller jusqu'à cinq de prison. «La loi fait référence à la violence économique sur les femmes, à savoir l'époux qui prend l'argent de son épouse et si cette dernière dépose plainte, il sera puni par la loi», explique-t-elle.



PRISE EN CHARGE

Abondant dans le même sillage, Me Hammache ajoute : «Le code pénal puni les crimes contre les personnes, qui commencent par des menaces, des insultes et finissent par des violences physiques. Tous les articles à partir de l'article 264 jusqu'à l'article 330 du code pénal, condamnent toutes formes de violence ». Elle évoque également la loi qui protège l'enfant, en l'occurrence la fille mineure, par la déléguée nationale pour la protection de l'enfant de moins de 18 ans, en s'interrogeant, si des mesures ont été vraiment prises dans ce sens. A ce propos elle affirme : «lorsque un cas de violence est enregistré, on se dirige

vers la délégation nationale. Cette dernière nous répond, que le problème doit se régler, au niveau de la justice. Les deux doivent faire leur travail. L'instance doit indépendante, et son personnel doit être issu de la société civile. Ce n'est pas le cas malheureusement ». La militante qui n'est pas d'accord sur le concept «féminicide» note que les violences contre les femmes doivent être prises en charge d'une manière particulière, en ajoutant : «quand la femme dépose plainte, il lui faut des gens spécialisés, dans la prise en charge. Si cette dernière ne revient pas à la charge, il faut demander de ses nouvelles, pour ne pas la retrouver sur une table d'autopsie, surtout si la société commence à en parler, en exerçant la pression sur elle, pour retirer sa plainte». Elle a, notamment cité le cas de la jeune Kenza, assassinée par son père et la journaliste de tV4 tuée avec 17 coups de couteau, par son époux. « On assiste à des égorgements, des décapitations, c'est très grave » ajoute-t-elle. S'agissant des peines encourues, suite à toutes ces violences, maitre Hammache déclare que «les crimes sont condamnés par la loi, soit il y a préméditation ou pas. Généralement, quand la victime vit sous le même toit que son agresseur, il y a préméditation. Les condamnations sont entre 15 - 20 ans, jusqu'à perpétuité et la peine de mort, même si je suis contre la peine de mort, et des indemnités infimes versées pour les ayants droits, si la victime est morte, c'est au juge de définir l'indemnité, parce que ça passe en criminelle». Elle appelle à l'élaboration d'une stratégie efficace, pour protéger la femme. De son côté, le sociologue Nouredine Bekkis explique que ce phénomène est du au changement, dans les rôles sociaux, entre la femme et l'homme et surtout ceux de la femme. Par conséquent la majorité des Algériens ne savent pas comment s'adapter à ces changements. « Certains hommes, dont le frère, le mari par exemple, refusent d'accepter les nouvelles responsabilités attribuées aux femmes. Quand ces dernières sortent pour travailler, elles obtiennent un pouvoir économique, et elles vont rivaliser avec l'homme » a-t-il expliqué. Il fait savoir que la société algérienne qui donne l'autorité aux hommes favorise un climat d'instabilité et de stress, engendrant par la suite une violence perpétrée contre la femme, allant jusqu'à causer la mort.

Samia Acher

Qahwa fi goubli |

S'il y a un sujet inépuisable c'est bien celui abondant et dissertant sur le football. Un thème qui déchaîne les passions y compris parfois au sein de la cellule familiale sensée pourtant moins belliqueuse dans le noyau. A telle enseigne d'ailleurs que le jour des grands derbys mieux vaut s'éloigner du rond central. C'est dire si les ramifications du foot et ses effets pervers n'ont pas fini de rejaillir sur le tissu social et sa cohésion surtout. Réputé producteur de joie et de plaisir intenses voir uniques, le foot est d'abord essentiellement un spectacle où les acteurs affichent et déroulent leur talent irradiant et irriguant ainsi spectateurs et téléspectateurs de leur génie déployé sur l'aire de jeu. Le sport est

FAUT-IL FERMER LE FOOT ?

fondamentalement une éducation, un acte civique accompli avec honnêteté, clairvoyance et bien évidemment esprit sportif. Et si on exige des joueurs qui ont une influence considérable sur le public qu'ils justifient et respectent leur statut d'athlètes ô combien privilégiés, cette exigence vaut tout autant pour le public et le corps arbitral bien entendu. Ce dernier étant quelque part la première partie prenante dans l'organigramme, la hiérarchie et le contenu du jeu en ce que ses mauvaises appréciations et ou sa partialité peuvent provoquer des dégâts considérables. Mais tous ces préalables et conditions paraissent insuffisants tant que la famille cellule fondamentale s'il en est et

son prolongement naturel l'école n'accompagnent point tout ce processus pédagogique de la construction citoyenne initiale. Il reste un autre facteur déclenchant de violence à ne point sous-estimer de par son impact : la haine de l'autre prêchée dans moult mosquées alors même qu'un lieu du culte par définition et par vocation se veut plutôt un facteur de cohésion sociale. Car il faut de toute urgence isoler la mauvaise graine pour enfin rendre au foot ce qui lui appartient hors tous ces boutefeux et autres beggarin présents quasiment dans tous les clubs y compris ceux réputés parmi les plus prestigieux...Faut-il fermer le foot ?

A. Zentar

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
 AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
 AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES, N° 09/2021
 N° FISCAL : 4100060001932

La Direction des Ressources en Eau de la Wilaya de Sétif lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant :

LOT Réalisation d'un forage à BEN OHIAB avec 300 ML commune GUEDEJEL.

Concernant l'opération suivant :

Réalisation, Électrification et équipement d'un Forage à BEN OHIAB commune GUEDEJEL.

Les entreprises intéressées et qualifiées en (hydraulique activité principale catégorie Trois (03) et plus - code Forage et puits 14-303 sont invitées à recevoir le cadre des charges auprès du Bureau du marché au siège de hydraulique sise cité le Calire Sétif. Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « Offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°09/2021 l'objet de l'appel d'offres » concernant :

LOT Réalisation d'un forage à BEN OHIAB avec 300 ML commune GUEDEJEL.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- 1- Une déclaration de candidature remplie signée, cachetée et datée.
- 2- Déclaration de probité remplie signée, cachetée et datée.
- 3- Copier de Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 4- Copier de Registre de commerce qui contient le code de l'activité.
- 5- Copier d'identification fiscal (NIF).
- 6- Copie de carnet judiciaire original N°3 du gestionnaire ne dépassant pas les 3 mois.
- 7- Copie de l'extrait de rôle en cours de validité à la date de soumission doit être assurée.
- 8- Copie de Certificat de qualification et de classification professionnelle (de l'hydraulique activité principale catégorie Trois (03) et plus - code Forage et puits 14-303).
- 9- Copier de Liste des moyens matériels justifier par :
 - copies des cartes grises pour l'engin mobile (sondeuse et camion d'eau) + attestation d'assurance en cours de validité.
 - un rapport fait par un l'huissier de justice de l'année 2019+les factures d'achats pour l'engin immobile.
- 10- Copie de Liste des moyens humains requis pour les projets accompagnés des justificatifs nécessaires (diplôme ou attestation académique + attestation d'affiliation à la CNAS en cours de validité).
- 11- copie de CNAS-CANOS-CACOBATHI en cours de validité.
- 12- Copie de Références professionnelles justifiées (pièces justifiées).
- 13- Copier de Statut de l'entreprise.
- 14- les bilans financiers des trois (03) dernières années (2016-2017-2018).
- 15- Copie de dépôt légal des comptes sociaux de l'année 2018.

L'offre technique doit comprendre les pièces suivantes :

- 1- Cahier des charges techniques rempli signée, cachetée et datée, Et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 2- Déclaration à souscrire rempli signée, cachetée et datée.
- 3- tout document permettant d'évaluer l'offre technique, fiche technique explicatif tout document l'article 78 de décret.

L'offre financière doit comprendre les pièces suivantes :

- 1- Lettre de soumission remplie signée, cachetée et datée.
- 2- Bordereaux des prix unitaires rempli signée, cachetée.
- 3- Feuille Détail quantitatif et estimatif rempli signée, cachetée.

Les offres seront déposées au niveau de la direction des ressources en eau (Bureau du marché) sise cité le Calire Sétif, la durée limite de remise des offres a été fixée de quinze (15) jours en référence à la première parution dans le quotidien national et le SOMOP.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour de la durée préfixe de 8:00heures matins à 14:00 heures après midi.

Le dernier jour et la dernière heure du dépôt des offres et le jour et l'heure

D'ouverture des plis technique et financier seront le dernier jour de la préparation des offres. Si le dernier jour est un jour férié, la durée de préparation des offres sera prolonger jusqu'au le jour suivant de travail et le dépôt des offres sera de 8:00 heures matins à 14:00 heures matins l'heure d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pour une durée égale à celle de la préparation de l'offre plus (09) trois mois.

Le présent avis est considéré comme étant une invitation aux soumissionnaires pour assister à la cérémonie d'ouverture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE BISKHA
 Direction des Equipements Publics

N° 17 2016006924
 Rue Ahmed Ouamane Biskha

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
 N° 11 D.E.P./S.E.E./2021

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskha, sise au rue Ahmed Ouamane Biskha lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Projet : Aménagement et Réhabilitation des Etablissements du Cycle Secondaire (programme 2020)

- Lot 01 : Réhabilitation de l'école au lycée Jayer Boulbache - Biskha -
- Lot 02 : Réhabilitation de la classe et le laboratoire au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 03 : Réhabilitation de lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 04 : Aménagement de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 05 : Réhabilitation de l'école au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 06 : Réhabilitation de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 07 : Aménagement de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 08 : Réhabilitation de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 09 : Réhabilitation de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 10 : Réhabilitation de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -
- Lot 11 : Aménagement de la classe au lycée Sidi Mohamed - Biskha -

OPERATION :

INTITULE : Aménagement et Réhabilitation des Etablissements du Cycle Secondaire

Conditions de participation : Les entreprises intéressées et qualifiées en (hydraulique activité principale catégorie Trois (03) et plus - code Forage et puits 14-303 sont invitées à recevoir le cadre des charges auprès du Bureau du marché au siège de hydraulique sise cité le Calire Sétif. Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « Offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°09/2021 l'objet de l'appel d'offres » concernant :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- 1- Une déclaration de candidature remplie signée, cachetée et datée.
- 2- Déclaration de probité remplie signée, cachetée et datée.
- 3- Copier de Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 4- Copier de Registre de commerce qui contient le code de l'activité.
- 5- Copier d'identification fiscal (NIF).
- 6- Copie de carnet judiciaire original N°3 du gestionnaire ne dépassant pas les 3 mois.
- 7- Copie de l'extrait de rôle en cours de validité à la date de soumission doit être assurée.
- 8- Copie de Certificat de qualification et de classification professionnelle (de l'hydraulique activité principale catégorie Trois (03) et plus - code Forage et puits 14-303).
- 9- Copier de Liste des moyens matériels justifier par :
 - copies des cartes grises pour l'engin mobile (sondeuse et camion d'eau) + attestation d'assurance en cours de validité.
 - un rapport fait par un l'huissier de justice de l'année 2019+les factures d'achats pour l'engin immobile.
- 10- Copie de Liste des moyens humains requis pour les projets accompagnés des justificatifs nécessaires (diplôme ou attestation académique + attestation d'affiliation à la CNAS en cours de validité).
- 11- copie de CNAS-CANOS-CACOBATHI en cours de validité.
- 12- Copie de Références professionnelles justifiées (pièces justifiées).
- 13- Copier de Statut de l'entreprise.
- 14- les bilans financiers des trois (03) dernières années (2016-2017-2018).
- 15- Copie de dépôt légal des comptes sociaux de l'année 2018.



Votre quotidien
 chaque jour
 chez votre buraliste

JORDANIE

Les conjurés présumés devant la Cour de sûreté de l'Etat



Les personnes soupçonnées d'avoir participé à un complot ayant mis en danger la monarchie jordanienne seront jugées par la Cour de sûreté de l'Etat, a affirmé hier la télévision officielle. «Le procureur de la Cour de sûreté de l'Etat a commencé mercredi (hier, Ndlr) son enquête concernant les personnes impliquées dans la sédition», a annoncé la Chaîne al-Mamlaka. Les prérogatives de cette cour se limitent depuis 2013 à quatre domaines: haute trahison, espionnage, drogue et terrorisme. Les magistrats sont des civils et des militaires. Une vingtaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre de ce que le vice-Premier ministre Ayman Safadi avait qualifié de «plan maléfique» visant à déstabiliser le trône. Le roi Abdallah II avait parlé de «sédition». Parmi les suspects figurent Bassem Awadallah, un ancien chef du bureau royal, honni par une grande partie de la population, et Cherif Hassan ben Zaïd, qui fut un temps émissaire spécial du roi en Arabie saoudite. Le demi-frère du roi, le prince Hamza, soupçonné d'avoir trempé dans le complot ne sera pas jugé. Le Premier ministre jordanien Bisher al-Khasawneh a justifié lundi cette décision devant les parlementaires par le fait que «l'affaire (du prince) Hamza a été résolue au sein de la famille royale». Assigné à résidence depuis début avril, le prince nie toute implication. Il a promis de «rester fidèle» au roi qui lui a retiré en 2004 le titre de prince héritier au profit de son propre fils aîné. Ils sont apparus dimanche ensemble à l'occasion du centenaire de la Jordanie.

DÉMISSION DU GOUVERNEMENT EN HAÏTI

Un nouveau Premier ministre nommé



Le gouvernement en Haïti a présenté sa démission et un nouveau Premier ministre a été nommé, a annoncé hier le président Jovenel Moïse, en précisant que ce changement visait à s'attaquer au problème aigu de l'insécurité dans le pays en crise. «La démission du gouvernement, que j'ai acceptée, permettra d'adresser le problème criant de l'insécurité et poursuivre les discussions en vue de dégager le consensus nécessaire à la stabilité politique et institutionnelle de notre pays», a tweeté M. Moïse. Le nouveau Premier ministre nommé est Claude Joseph, a indiqué le président haïtien, sans confirmer clairement qu'il s'agissait de son actuel ministre des Affaires étrangères. Haïti, pays des Caraïbes et nation la plus pauvre du continent américain, est gangrené par l'insécurité et notamment les enlèvements contre rançon menés par des gangs jouissant d'une quasi impunité. Dernier exemple emblématique en date, l'enlèvement dimanche de dix personnes, dont sept religieux -- cinq Haïtiens et deux Français -- près de Port-au-Prince. L'Eglise catholique haïtienne a dénoncé lundi l'inaction des autorités après ces faits.

IL A DÉCIDÉ DE L'ENRICHISSEMENT DE SON URANIUM À 60%

«Réponse» de l'Iran au «terrorisme nucléaire» israélien

La décision annoncée par l'Iran d'enrichir l'uranium à hauteur de 60% après une explosion dans son usine de Natanz est la «réponse» de la République islamique au «terrorisme nucléaire» d'Israël, a déclaré hier le président iranien.



«NOUS VOUS COUPERONS LES MAINS»

La décision d'enrichir à 60% est la réponse à votre malveillance", a déclaré

M. Rohani en Conseil des ministres. «Ce que vous avez fait s'appelle du terrorisme nucléaire, ce que nous faisons est légal», a-t-il lancé dans une allusion à Israël. «Vous ne pouvez pas conspirer contre l'Iran (...) Pour chaque crime, nous vous couperons les mains (...) pour que vous compreniez que vous ne pouvez pas nous empêcher «d'accéder à la technologie» nucléaire, a prévenu M. Rohani, alors que l'escalade entre la République islamique et Israël inquiète la communauté internationale. Depuis début mars, plusieurs attaques de navires iraniens ont été attribuées à Israël, tandis que plusieurs bateaux israéliens semblent avoir été visés par des attaques iraniennes. Mardi, une chaîne israélienne a rapporté qu'un bateau israélien avait été la cible d'une attaque près des côtes émiraties, au large de l'Iran. «Vous voulez que nous nous retrouvions les mains vides aux négociations à Vienne mais nous irons là-bas avec encore davantage de cartes en main», a souligné M. Rohani. Une réunion d'étape au niveau des vice-ministres des Affaires étrangères pour faire le point sur les discussions devait avoir lieu hier. Elle a été repoussée à aujourd'hui.

Selon M. Gharibadi, le représentant de la République islamique à l'AIEA, l'uranium enrichi à 60% doit être utilisé par l'Iran pour «améliorer considérablement tant la qualité que la quantité de produits radiothérapeutiques» fabriqués par l'Iran. L'enrichissement à 60% marquerait une étape supplémentaire et inédite dans la violation des engagements pris par l'Iran en vertu de l'accord de Vienne.

En riposte au retrait américain en 2018 de cet accord validé par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, et au rétablissement par Washington de sanctions au nom d'une politique de "pression maximale" à son encontre, l'Iran s'est affranchi depuis 2019 de la plupart des engagements des restrictions à ses activités nucléaires qu'il avait consenties à Vienne. En matière d'enrichissement, l'accord limite l'Iran à 3,67%.

R. I./AFP

Téhéran a annoncé mardi soir qu'il allait désormais porter le seuil maximal de ses activités d'enrichissement d'uranium en isotope 235 de 20% à 60%, se rapprochant fortement du seuil de 90% permettant une utilisation militaire de ce minerai. Le président Hassan Rohani a néanmoins réaffirmé hier que les ambitions nucléaires de son pays étaient «pacifiques, et pacifiques seulement». Selon le représentant permanent de la République islamique auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Kazem Gharibabadi, les préparatifs pour mettre en oeuvre cette décision sont en cours et la production en elle-même devrait commencer «la semaine prochaine», soit à partir de samedi en Iran. Dimanche, une explosion a frappé l'usine d'enrichissement d'uranium du complexe nucléaire de Natanz. Les autorités iraniennes, qui avaient d'abord fait part d'un «accident» ayant causé une «panne de courant», n'ont fourni que peu de détails sur les dégâts, mais un nombre indéterminé de centrifugeuses (utilisées pour enrichir l'uranium à l'état gazeux)

semblent avoir été endommagées. Téhéran a en revanche rapidement accusé Israël, ennemi juré de la République islamique, d'être derrière l'explosion.

Selon le New York Times, les Israéliens seraient impliqués dans l'opération, qui aurait notamment été menée à l'aide d'une bombe introduite «clandestinement» à l'intérieur de l'usine et actionnée à distance. L'explosion de Natanz est survenue alors que se déroulent à Vienne des négociations pour tenter de sauver l'accord international sur le nucléaire iranien conclu dans la capitale autrichienne en 2015, et dont le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu est un adversaire acharné depuis le premier jour. Netanyahu assure que la République islamique représente une menace existentielle pour son pays. Il accuse l'Iran de chercher à se doter de la bombe atomique en secret, ce que Téhéran a toujours nié, et que l'accord de Vienne met en danger son pays. Israël passe pour être le seul Etat doté de la bombe atomique au Proche et au Moyen-Orient.

SELON UN RAPPORT PARLEMENTAIRE

La France doit rester au Sahel

La force «antidjihadiste» française au Sahel, Barkhane, n'est pas enlisée mais devra évoluer au fur et à mesure de la montée en puissance de ses partenaires, estime un rapport parlementaire publié hier, globalement favorable aux choix de l'exécutif français. «La France ne s'enlise pas au Sahel : il n'y a aujourd'hui aucune solution sans Barkhane», affirme sans détour le rapport de la commission Défense de l'Assemblée nationale. «La stabilisation du Sahel prendra de nombreuses années, et l'honneur de la France serait de rester engagée (...) aussi longtemps qu'il le faudra». Paris déploie quelque 5 100 soldats contre les djihadistes affiliés au groupe Etat islamique et à Al-Qaïda. Mi-février, lors d'un sommet à N'Djamena avec ses partenaires du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, Tchad, Burkina Faso, Niger), le président Emmanuel Macron avait annoncé ne pas souhaiter réduire «dans l'immédiat» les effectifs de

Barkhane, appelant d'abord à «décapiter» les groupes djihadistes. Mais les Etats africains peinent à convertir les succès militaires en progrès politiques. La France a perdu 50 soldats dans la région, l'opinion publique française est de moins en moins favorable à la mission, à un an de l'élection présidentielle. Et les doutes se multiplient sur sa capacité à gagner la guerre. En mars par ailleurs, une enquête de la Mission de l'ONU au Mali (Minusma) avait conclu qu'une frappe aérienne conduite par Barkhane avait tué 19 civils au cours d'un mariage. Le rapport, que Paris réfute avec vigueur, constitue la plus grave mise en cause d'une opération française par les Nations unies depuis le début de l'engagement de Paris au Sahel. Le rapport parlementaire, signé par deux députées du parti présidentiel (LREM) et des Républicains (droite), s'abstient de toute critique de fond de l'intervention française et lui

apporte un soutien sans faille. Il regrette qu'un «fort écho (soit) donné aux hérauts de la remise en cause de l'opération Barkhane», invitant le ministère des Armées à «repenser (sa) stratégie de communication». Quant à l'avenir, «le format» du dispositif français n'est «pas figé» et «Barkhane évoluera à mesure de (...) l'amplification de l'engagement de nos partenaires, sahéliens et occidentaux», estiment les auteures. «D'une opération extérieure, Barkhane - qui pourrait changer de nom - pourrait ainsi évoluer vers un dispositif de coopération structurelle régionale, la responsabilisation croissante des forces locales n'induisant pas le retrait complet des troupes françaises». Le rapport égratigne en revanche la Minusma, dont le mandat a été élargi en 2019 mais qui tarde à se réformer. «Il lui faudrait ainsi se montrer davantage offensive, en particulier dans le Centre du Mali», estime le rapport.

Le Hadith

« En vérité, le serviteur peut, sans y prendre garde, prononcer une parole qui le fera tomber en Enfer et l'y précipiter sur une distance supérieure à celle qui sépare l'Orient de l'Occident. » (Bukhari et Muslim)

Al-Aya

{ L'homme ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire. }
[sourate Qaf (50) au verset 18]



Iftar
19h23
Imsak
04h34

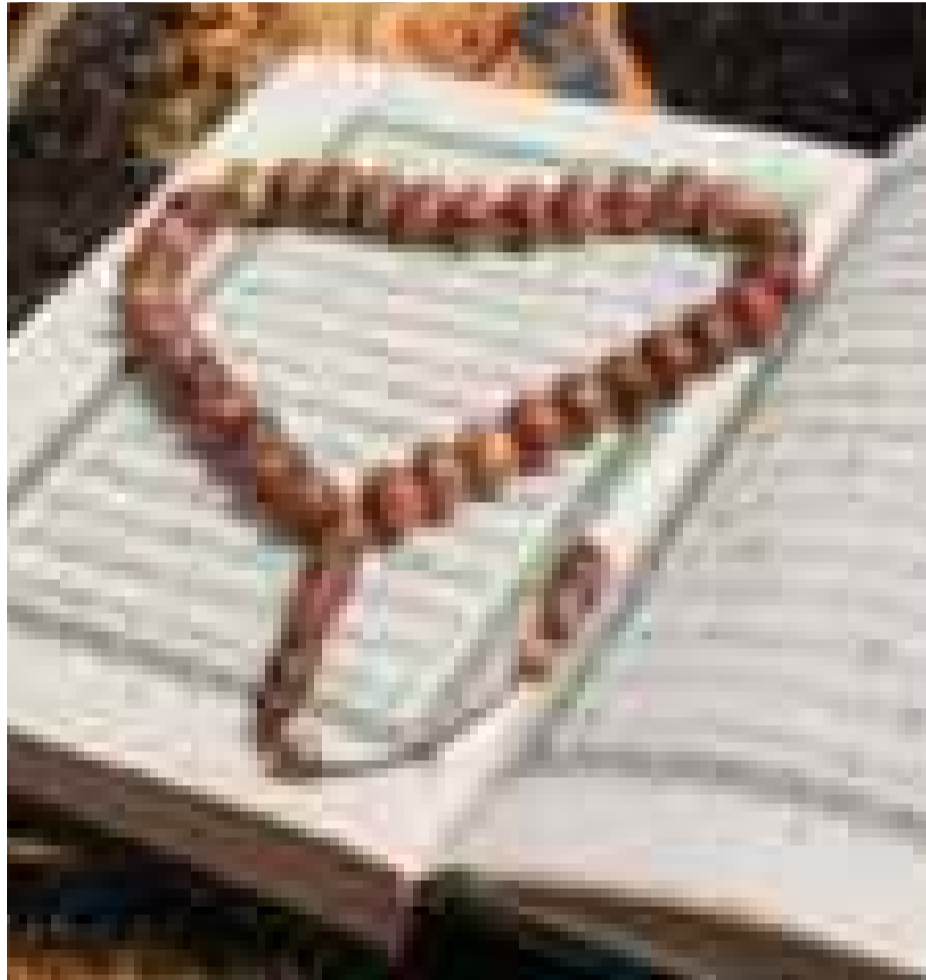
Dire la vérité ou se taire

Le croyant qui veut préserver sa religion, espérer un haut rang auprès de son Seigneur et se tenir à l'abri des épreuves d'ici-bas et de l'au-delà, se doit de s'en tenir strictement et fermement à la vérité et surtout de mesurer l'impact de chacune de ses paroles. Il est de notre devoir de nous montrer sincères et véridiques en toutes circonstances et de nous souvenir que chaque parole prononcée sera inscrite, pour ou contre nous...

Parmi les péchés de la langue, se trouve le mensonge. Pire, parmi les 70 péchés majeurs se trouvent le mensonge et le faux témoignage !

Abû Bakr le véridique, que Dieu soit satisfait de lui, rapporte ces propos de l'Envoyé d'Allah, sur lui la prière et la paix : « **Voulez-vous que je vous dise quel est le plus grand péché ?** » Nous dîmes : « **Nous voulons bien ô Messager d'Allah !** » Il dit : « **Le fait d'associer quoi que ce soit à Allah. Le manque de piété filiale...** », il était appuyé sur quelque chose et il se redressa pour dire : « **et surtout de pratiquer les paroles de mensonge et le faux témoignage.** » Il ne cessa de le répéter au point que nous dîmes : « **Il aurait été préférable qu'il gardât le silence.** » (unanimentement reconnu authentique)

Un autre hadith authentique nous est ainsi rapporté : « **La sincérité mène à l'obéissance à Allah et à la bienfaisance. L'obéissance à Allah et la bienfaisance mènent au Paradis. L'homme ne cesse pas de dire la vérité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme absolument véridique. Le mensonge mène à la rébellion à Allah. La rébellion mène à l'enfer.**



L'homme ne cesse pas de mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès d'Allah comme un grand menteur. »

Allah, qu'Il soit exalté !, a maudit les menteurs dans Son Livre saint, { **Maudits soient les menteurs, qui sont plongés dans l'insouciance.** } (sourate 51, versets 10-11), et Son messager, sur lui la prière et la paix, a largement mis en garde sa communauté contre le mensonge sous toutes les formes qu'il peut prendre.

La responsabilité du croyant quant à ses paroles est immense !

{ (...) **Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères.** } (sourate 22, verset 30) Le mensonge est ici cité immédiatement derrière le polythéisme, qui est, ainsi que nous le savons, le seul péché qu'Allah ne pardonne

pas (si l'on meurt sans s'en être repenti, qu'Allah nous en préserve.), comment ainsi nier sa gravité ?

{ **A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : « Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons exécration réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs.** » } (sourate 3, verset 61)

L'islam étant une religion permettant à l'Homme de vivre en harmonie avec sa saine nature et avec son entourage, il est logique donc de condamner fermement le mensonge, lorsqu'on sait jusqu'où il peut mener. Combien de personnes, combien de familles, combien d'entreprises furent

menées à leur perte à cause d'un mensonge, d'une tromperie, parfois « sans importance ».

Mentir, même lorsque les conséquences nous paraissent minimes, n'est jamais anodin. La science de l'inconnu et l'avenir appartiennent à Allah, tout comme notre destination finale. Est-ce que les conséquences d'un mot, vrai ou faux, dans la vie future ne sont pas bien, ô combien, plus importantes que les conséquences ici-bas ? La vérité, même amère, est toujours la solution, quelles que soient les circonstances.

{ **Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques.** } (sourate 9, verset 119) D'après l'exégèse de Ibn Kathir, ce verset signifie qu'être véridique et adhérer à la vérité équivaut à se protéger des calamités, et que ce trait de caractère permet de facilement trouver une issue favorable aux problèmes rencontrés.

En effet, le Prophète, sur lui la prière et la paix, mit ainsi en garde ses compagnons : « **Malheur à celui qui parle aux gens et qui ment pour les faire rire, malheur à lui, malheur à lui !** » (rapporté par Ahmad) Il les informa également que le mensonge n'est valable ni sérieusement ni en plaisantant et informa que : « **Certes il m'arrive de plaisanter, mais je ne dis que la vérité.** » (at Tabarani)

Quant au « petit mensonge sans conséquences » utilisé par beaucoup pour faire venir les enfants, il est également parole mensongère, et ses conséquences peuvent être très graves :

Abdallah ibn 'Amr, que Dieu l'agrée, rapporte ceci : « **Un jour ma mère m'a appelé pendant que l'Envoyé de Dieu se trouvait dans notre maison, et m'a dit : « Viens, je vais te donner quelque chose. » Le Prophète, sur lui la prière et la paix, lui a alors demandé : « Qu'as-tu voulu lui donner ? » Elle répondit : « Je voulais lui donner des dattes. » Il lui dit : « Si tu ne lui avais rien donné, ta parole serait inscrite contre toi comme un mensonge. »** » (rapporté par Abu Dawud)

De même, le Prophète, sur lui la prière et la paix, rapporta : « **Celui qui dit à un enfant, « Viens, tiens. » puis ne lui donne rien aura commis un mensonge.** » (rapporté par Ahmad)

Mieux connaître l'Islam

QUESTION

Je suis confus dans la conception de ces deux prières : As-Sobh et Al-Fadjr. Laquelle des deux fait partie des cinq prières obligatoires ? Quel est son temps prescrit ? Doit-on réciter silencieusement ou à voix haute pendant les deux rakaâtes qui la forment ? Et pour l'autre prière qui n'est pas obligatoire : quand commence et se termine le temps de son accomplissement ? Doit-on y réciter silencieusement ou à voix haute ? Est-elle considérée comme une prière surérogatoire, Nafila, ou une prière recommandée, Sunna ?

RÉPONSE

Louange à ALLAH. Paix et salut sur son Prophète.

La prière d'Al-Fadjr et la prière d'As-Sobh sont deux noms qui ont la même signification. Ce sont deux appellations pour désigner la première prière de la journée qui est l'une des cinq prières prescrites par Allah à Ses serviteurs vénérants. Cette prière s'effectue en deux

rakaâtes (deux unités de prière) et la récitation dans ces deux Rakaâtes se fait à haute voix. Son horaire commence à partir de l'aube et se termine au lever du soleil.

L'imam Chafii a dit à ce propos : " Elle a été nommée "prière de Sobh" parce qu'elle se fait à la matinée et a été nommée "prière d'Al-Fadjr" parce qu'elle se fait tout près du moment de l'aube"

Néanmoins nous attirons l'attention de notre cher frère sur le fait qu'il y a deux rakaâtes très courtes que l'on prie après l'apparition de l'Aube et avant l'accomplissement de la prière obligatoire d'Al-Fadjr.

Ces deux rakaâtes sont donc une Sunna recommandée par le Prophète, et il est préconisé d'y réciter silencieusement.

Beaucoup des Oulémas appellent ces deux rakaâtes : "les deux rakaâtes d'Al Fadjr" et c'est peut être la cause de la confusion chez notre cher interrogateur.

Sachez aussi que les deux rakaâtes d'Al-Fadjr comptent parmi les prières recommandées, Sounanes Ratibas.

Et Allah sait mieux.



Soupe de poisson



INGRÉDIENTS

- 500 gr de crevettes
 - - poisson aux choix (rascasse, mustel,...)
 - 2 c. à soupe de beurre
 - 1 - pomme de terre
 - 2 - carottes
 - 1 - fenouil
 - 1 - courgette
 - - oignon
 - 1 - tomate
 - 4 gousses d'ail
 - 1 - branche de céleri
 - 1 - poireaux
 - - thym
 - - laurier
 - 1 c. à café mélange d'épice spécial poisson
 - 1/2 c. à café de curry
 - 1/2 c. à café de gingembre
 - 1/2 c. à café de cumin
 - - sel
 - - poivre
- Pour la rouille - :
- - mayonnaise
 - - ketchup ou harissa

PRÉPARATION

- 1 - Épluchez les légumes, lavez-les puis coupez-les en petits morceaux.
- 2 - Dans une marmite, faites revenir les légumes avec 1 c. à soupe de beurre.
- 3 - Faites un bouquet garni avec le thym, le laurier, le céleri et ajoutez-le dans la marmite ainsi que sel, poivre, le mélange épice spécial poisson, curry, gingembre, cumin et une poignée de crevette (facultatif, c'est pour plus de goût). couvrez d'eau et laissez cuire 20 min.
- 4 - Dans une autre marmite, faites cuire le poisson nettoyé dans l'eau avec 2 feuilles de lauriers et 2 gousses d'ail, (même les têtes des crevettes si vous les achetez entières). Laissez cuire 15 min.
- 5 - Lorsque l'eau de cuisson des légumes se réduit, placez une passoire sur la marmite et ajoutez progressivement l'eau de cuisson du poisson.
- 6 - Lorsque le poisson soit complètement cuit, ajoutez l'eau de cuisson restante (en la filtrant), égouttez le poisson, enlevez les arêtes, émiettez-le et ajoutez le aux légumes.
- 7 - Retirez le laurier et le thym puis mixez le tout.
- 8 - Dans une poêle, faites revenir les crevettes restantes dans le beurre restant avec l'ail, le sel, le poivre, laissez cuire puis ajoutez-les à la soupe. Laissez bouillir pendant 10 mn.
- 9 - Servez la soupe accompagnée de sauce rouille (mayonnaise+ ketchup) et de pain grillé frotté à l'ail.

Salade composée au thon

INGRÉDIENTS

- 500 g de salade mélangée (laitue, frisée, mâche...)
 - 300 g de thon entier à l'huile d'olive
 - 1 douzaine d'olives noires à la grecque
 - 1 douzaine de tomates cerises
 - 1 petite boîte de maïs
 - 1 oignon rouge
 - 4 oeufs
- Pour la vinaigrette :
- 4 cuil. à soupe d'huile d'olive
 - 1,5 cuil. à soupe de vinaigre balsamique
 - 1 cuil à café de moutarde forte
 - sel et poivre

ÉTAPES

1. Faites cuire les oeufs 10 min à l'eau bouillante. Laissez-les refroidir puis écalez-les. Coupez-les en quartiers. Epluchez et émincez finement l'oignon.
Lavez et séchez la salade et les tomates. Egouttez le thon et le maïs.
2. Mélangez le tout dans un saladier avec les olives. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette dans un bol, arrosez la salade avec et servez.



Bourek au filet de sole

INGRÉDIENTS

- 1 paquet de feuilles de brick
- 3 filets de sole
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à café de cumin
- 1 c. à café de ras al hanout
- 1 c. à café de paprika
- Huile pour friture
- Sel, poivre

PRÉPARATION

- 1- Préparez les ingrédients : enlevez les arêtes des filets de sole, découpez la chair en morceaux et placez-la dans un récipient.
- 2- Dans le récipient, ajoutez les épices, mélangez bien le tout pour que la sole s'imprègne des épices, puis laissez mariner au frais pendant 1 heure.
- 3- Pendant ce temps, étalez les feuilles de brick sur votre plan de travail et coupez-les en deux.
- 4- Quand le poisson est prêt, déposez une boulette de farce de poisson au centre de la feuille de brick, rabattez les deux

extrémités, et roulez la feuille de brick jusqu'à obtenir un rouleau.

5- Versez de l'huile dans une poêle, et une fois qu'elle est bien chaude, faites dorer les boureks au filet de sole pendant 10 minutes environ.

6- Egouttez les boureks sur un papier absorbant, et servez-les bien chauds !



Citronnade maison à la menthe

INGRÉDIENTS

- 1 citron
- 6 cuillères de sucre cristallisé
- 1 litre d'eau
- Quelques feuilles de menthe selon le goût

INSTRUCTIONS

1. Coupez le citron en morceaux avec la peau comprise

2. Placer dans le blender
3. Ajouter le sucre, l'eau 1 litre ou même un peu plus selon le goût
4. Bien mixer
5. Ajouter les feuilles de menthe et continuer à mixer
6. Filtrer le tout en passoire en écrasant la pulpe
7. Mettre en bouteille au réfrigérateur

C'est délicieux

Mousse au chocolat



INGRÉDIENTS

- -Cigares russes faits maison ou achetés dans le commerce
- -3 œufs + 3 blancs d'œufs

- -200 g de chocolat noir à 70% de cacao
- -70 g de beurre
- -60 g de sucre en poudre

INSTRUCTIONS

1. -Séparer les blancs des jaunes des 3 œufs
2. -Faire fondre le chocolat au bain-marie
3. -Ajouter le beurre en petits morceaux
4. -Mélanger
5. -Ajouter les jaunes d'œufs. Puis, fouetter pour obtenir un mélange lisse
6. -Dans un saladier, monter en neige les 6 blancs d'œufs avec le sucre
7. -Les incorporer à la première préparation, délicatement, pour ne pas faire retomber la mousse
8. -Garnir les ramequins de mousse au chocolat
9. -Réserver au moins 2 heures au réfrigérateur et servir en accompagnement de cigares russes

AG ÉLECTIVE DE LA FAF Une simple formalité pour Amara

Le boss belouizdadi est candidat unique, comme c'était le cas pour son prédécesseur, Khireddine Zetchi, en 2017.

L'assemblée générale élective de la Fédération algérienne de football (FAF) se tiendra ce jeudi soir, à partir de 22h00 à l'hôtel Sheraton (Alger). C'est une simple formalité pour Charaf-Eddine Amara. Le boss belouizdadi est candidat unique, comme c'était le cas pour son prédécesseur, Khireddine Zetchi, en 2017. Les travaux de l'AG élective de la FAF débiteront par la nomination des membres pour contrôler le procès-verbal (bureau de session) suivie de l'allocution du président de la Commission électorale et de l'élection du bureau de vote. Amara présentera ensuite aux membres de l'AG son programme de développement, avant d'entamer l'opération de vote. Les membres du bureau de vote procéderont ensuite au dépouillement des bulletins et à la proclamation des résultats.

Amara qui s'est allié avec Amar Bahloul et Yacine Benhamza pour une liste commune, devra être élu par la grande majorité des membres de l'AG. «Je suis un passionné du football. Je dirige l'un des plus grands clubs d'Algérie, en l'occurrence le CR Belouizdad que je quitterai avec un pincement au cœur. Je viens pour la réforme, la modernisation et la performance. Je vais apporter une nouvelle vision et une bonne gouvernance. Ma priorité est de rassembler la famille du football, d'amender les statuts de la FAF, de se conformer aux règles de la FIFA et aux lois nationales. J'accorderai une grande impor-



tance à la formation des jeunes talents et des formateurs, ainsi qu'à la réhabilitation des anciens joueurs », a affirmé le futur patron de la FAF dont le dossier a été validé par la commission électorale que préside Abdelmadjid Yahy, alors qu'il n'a pas passé cinq ans à la tête du CRB, comme exigé par les statuts de la Fédération. Yahy s'y est opposé, mais les autres membres de la commission ont validé la liste du candidat du consensus.

Le fantasme président de l'US Chaouia se montre, tout de même, pessimiste et s'attend à l'invalidation de cette AG élective par la FIFA, qui exige la révision des statuts avant la tenue des élections. «En toute sincérité, on va vers l'inconnu, voire droit dans le mur. Le futur président de la FAF ne sera pas reconnu par la FIFA dont la circulaire est très claire, l'on se dirige vers un Comité de normalisation et ce sera une honte pour nous. Le processus actuel

est imposé par les pouvoirs publics qui vont assumer leurs responsabilités», a déclaré récemment Yahy sur les ondes de la radio algérienne. Amara sera-t-il reconnu par la FIFA ? Les prochains jours nous le diront...

L. B.

La Liste complète de Charaf-Eddine Amara

Pour les postes de membres du bureau fédéral :

Mouldi Aïssaoui, Amar Bahloul, Yacine Benhamza, Rachid Gasmî, Mohamed Ghouti, Bachir Mansouri, Mohamed Maouche, Hakim Meddane, Rachid Oukali, Larbi Oumamar, Djilalli Touil et Nassiba Laghouati.

Pour les postes de membres suppléants du bureau fédéral : Mohamed Douas, Ahmed Kharchi, Baghdad Mebarki, Slimane Yamani et Fadila Chachoua.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

Sayoud élu joueur de la semaine

Le meneur de jeu du CR Belouizdad, Amir Sayoud, est élu joueur de la semaine (Player of the week) en Ligue des champions d'Afrique, a-t-on indiqué sur le compte officiel de Total CAFCL sur Twitter. «La performance d'Amir Sayoud en TotalCAFCL lors des qualifications pour les quarts de finale était tout simplement exquise», a-t-on signalé. Sayoud était en concurrence pour cette distinction avec Fiston Mayele de l'AS Vita Club et Marwan Hamdy du Zamalek. Le meneur de jeu du Chabab a été décisif lors des deux derniers matchs en phase de poules contre le TP Mazembe et Mamelodi Sundowns. Meilleur buteur de la compétition avec 7 buts, il a contribué grandement à la qualification des gars de Laâquiba aux quarts de finale de cette prestigieuse épreuve africaine. Il a bien évidemment figure dans l'équipe type de la sixième journée de la C1 africaine, en compagnie du gardien de but, Toufik Moussaoui, et du défenseur central, Sofiane Bouchar. Les Belouizdadi misent sur lui pour aller encore dans cette compétition.

L. B.

EQUIPE NATIONALE

Volte-face de Touba ?

Ahmed Touba n'est pas définitivement acquis pour la sélection algérienne et aux dernières nouvelles, il songe à tourner le dos aux Fennecs pour continuer à jouer avec les Diables rouges de la Belgique. D'après le média belge La Dernière Heure, le défenseur central du RKC Waalwijk n'a pas encore fait son choix définitif du moment qu'il n'a pas été aligné par Djamel Belmadi lors des deux derniers matchs des éliminatoires de la CAN 2022 contre la Zambie et le Botswana. Il aurait mal vécu cela et les Belges comptent le récupérer. «Le natif de Roubaix avait décidé d'accepter l'appel de l'Algérie davantage pour faire plaisir à sa famille, mais l'ex-élément du Club Bruges s'est vite rendu compte qu'il préférerait évoluer avec les Diables», a indiqué ce média belge, alors que l'intéressé n'a pas encore réagi à ces rumeurs, lui qui avait affiché sa fierté de défendre les couleurs algériennes. «Si j'ai choisi l'Algérie c'était d'abord parce que c'était un choix de cœur. J'ai toujours voulu défendre les couleurs de mon pays d'origine et mon choix avait été fait il y a longtemps déjà. Je suis bien sûr heureux et fier de faire partie de l'équipe nationale d'Algérie. Mes parents aussi étaient très fiers que je sois sélectionné. Le fait de m'entraîner aux côtés de joueurs comme Slimani ou encore Mahrez est quelque chose d'exceptionnel. C'est une grande joie de faire partie de cette équipe», a-t-il affirmé à l'entame de son aventure avec les champions d'Afrique. Par ailleurs, le jeune Touba (23 ans) est suivi de près par l'AS Monaco, la Lazio et Feyenoord, d'après des sites européens.

L. B.

COUPE DE LA LIGUE (TOUR PRÉLIMINAIRE)

CABBA-MCO ran comme entrée

Le CA Bordj Bou Arréridj accueillera le MC Oran ce vendredi soir (22h30) en match d'ouverture du tour préliminaire de la Coupe de la Ligue, compétition relancée exceptionnellement cette saison en remplacement de la Coupe d'Algérie de football, annulée à cause de la pandémie de coronavirus. Lanterne rouge du championnat avec cinq petits points au compteur, le CABBA tentera d'oublier ses déboires à l'occasion de la réception du MCO qui, en revanche, sous la conduite de l'entraîneur Kheïreddine Madoui, carbure bien en Ligue 1 et compte bien le confirmer à l'occasion de cette compétition dont le vainqueur final représentera l'Algérie en Coupe de Confédération l'année prochaine. La rencontre CABBA-MCO sera officieusement dirigée par un trio arbitral dirigé par Gamouh, assisté de Tamrabet et Bouïma. Le quatrième arbitre est Brahimi. Le tour préliminaire se poursuivra mardi prochain avec le déroulement des trois autres rencontres, avant l'entame des 8es de finale prévus les 30 avril et 8 mai et qui seront dominés par le derby algérois USMA-MCA.

Le programme :

Vendredi 16 avril :
Bordj Bou Arréridj : CA Bordj Bou Arréridj - MC Oran (22h30)

Mardi 20 avril :
Médéa : Olympique Médéa - ASO Chlef (16h)
Alger (20-Août) : NA Hussein-Dey - AS Ain M'lila (16h)
Magra : NC Magra - CS Constantine (16h).

LIGUE 1 (MISE À JOUR) ESS-JSK, le choc !

Les quatre représentants du football algérien dans les deux compétitions africaines interclubs de football reprennent, ce jeudi et demain vendredi, du service sur le plan national, afin de résorber les 10 matches en retard de la phase aller de championnat, accumulés lors de leur périple continental. Pour cette reprise coïncidant avec le mois de Ramadhan, trois matches sont au programme dont un sulfureux ES Sétif-JS Kabylie qu'abritera en nocturne le stade du 8-Mai-1945 de Sétif, alors que les deux clubs algérois, le CR Belouizdad et le MC Alger, voyageront à l'Est du pays pour y affronter respectivement le NC Magra et la JSM Skikda. Le "big" match mettra aux prises l'ESS (1re - 36 points) et la JSK (5e - 31 pts), deux équipes toujours en course pour une qualification aux quarts de finale de la Coupe CAF et qui veulent asseoir leur position au classement général de la Ligue 1. Les Sétifiens restant sur un large succès en championnat devant l'AS Ain M'lila (4-0), ont le vent en poupe depuis

leur brillante sortie dimanche dernier face aux Nigériens d'Enyimba (3-0) et qui briguent plus que jamais le titre national. Devant les "Canaris", les camarades du jeune prodige Amoura joueront leur va-tout pour s'emparer seuls du fauteuil de leader qu'ils partagent actuellement avec la JS Saoura.

En revanche, les Kabyles ne semblent pas au mieux de leur forme, comme l'atteste leur nul (0-0) face aux Marocains de Berkane, qui s'ajoute à leur difficile victoire devant le RC Relizane (1-0). Toutefois, les protégés du coach français Denis Lavagne sont fermement décidés à brouiller les cartes pour revenir de Sétif avec un résultat probant. Pour leur part, les deux quarts-finalistes de la Ligue des champions joueront vendredi hors de leurs bases. D'abord, le CR Belouizdad (10e - 26 pts), auteur d'un titanesque exploit en terre sud-africaine, tentera d'entamer dès ce week-end sa remontée au classement sur le terrain du NC Magra (17e - 15 pts).

Ayant quatre matches en retard, les champions d'Algérie en titre comptent grappiller le maximum de points pour revenir sur le groupe de tête, à condition de battre le mal-classé Magra, dos au mur et qui n'a plus droit à l'erreur. Le MC Alger (11e - 25 pts), auteur d'un précieux nul à Tunis, synonyme de qualification aux quarts de finale de la C1, aura a priori une tâche plus aisée sur le terrain de la JSM Skikda (19e - 8 pts) qui n'a pu s'adapter au rythme de la Ligue 1. Toutefois, les "V-noirs" sont en mesure de créer l'exploit devant leurs adversaires, encore à la recherche du successeur du coach Abdelkader Amrani, démissionnaire depuis cette semaine.

Le programme :

Jeudi 15 avril (17e journée)
Sétif : ES Sétif - JS Kabylie 22h30

Vendredi 16 avril (14e journée)
Magra : NC Magra - CR Belouizdad 16h
Skikda : JSM Skikda - MC Alger 16h

PARIS SG

Al-Khelaïfi : «Neymar et Mbappé n'ont pas d'excuses pour partir»

Actuellement en pleine négociation pour prolonger (ou non) avec Paris, les deux stars ont eu droit à un rappel à l'ordre déguisé.

L'enthousiasme était de mise mardi au Parc des Princes. Malgré sa défaite à domicile face au Bayern (0-1), en quart de finale retour de la Ligue des champions, le Paris Saint-Germain s'est qualifié pour la suite de la compétition. Grâce notamment à la prestation XXL de Kylian Mbappé auteur d'un doublé à l'aller du côté de Munich, les Parisiens ont pris une cinglante revanche sur le club qui les avait privés de titre en finale de la dernière édition. De quoi faire réagir Nasser Al-Khelaïfi après la rencontre. Le président du PSG a d'abord tenu à féliciter ses joueurs, avant d'adresser un message tout particulier à Neymar et Kylian Mbappé. Actuellement en pleine négociation pour prolonger (ou non) avec Paris, les deux hommes ont eu droit à un rappel à l'ordre déguisé. « Neymar et Kylian n'ont pas d'excuses pour partir, a indiqué Nasser Al-Khelaïfi au micro de RMC. On a vraiment tout pour gagner les tournois et nous sommes une grande équipe aujourd'hui. » Pas d'excuses donc pour Kylian Mbappé dont un possible départ ne serait pas compris par le président parisien s'il venait à se produire. Quoi qu'il en soit, si le Français semble tout de même se rapprocher de la sortie, Neymar devrait continuer l'aventure au PSG, comme l'a confirmé Nasser Al-Khelaïfi : « Le contrat de Neymar ? Je pense qu'il va rester ici, au PSG, pour un long moment. » Concer-



nant Mbappé, l'homme fort parisien n'a pas voulu faire plus de commentaires.

UN EXPLOIT JAMAIS VU !

Les Rouge et Bleu signent une performance jamais vue dans l'histoire du football français puisqu'aucun autre club tricolore n'est parvenu à être présent au rendez-vous des demi-finales de la C1 deux années de suite. Et ce malgré les deux finales du Stade de Reims à la fin des années 50 (1956, 1959) ou les deux de l'Olympique de Marseille au début des années 90 (1991, 1993). La performance n'est pas si commune et le PSG et d'ailleurs le seul club présent dans le dernier carré à Lisbonne qui retrouve son rang ce printemps. Avec désormais trois demi-finales à son actif (1995, 2020, 2021), le PSG se rapproche par ailleurs de Monaco, le club de Ligue 1 à avoir été le plus souvent dans le dernier carré

(1994, 1998, 2004, 2017). Enfin, le club de la capitale devient également le deuxième club de l'histoire du football français à s'offrir le scalp du tenant du titre en C1. Il rejoint en effet l'Olympique de Marseille, qui avait fait chuter l'AC Milan en quarts de finale en 1991.

NEYMAR SE PAIE KIMMICH

Les déclarations résolument optimistes de Joshua Kimmich à la veille du match face au PSG ne sont visiblement pas passées dans les rangs parisiens. « Parce que nous sommes la meilleure équipe, je suis convaincu que nous allons passer », avait-il asséné, sûr de son fait. Des propos revenus aux oreilles du camp parisien en général et de Neymar en particulier. Interrogé au micro de la télévision brésilienne à l'issue de la rencontre, le n°10 parisien n'a d'ailleurs pas man-

qué de lui répondre. « Kimmich a parlé en disant qu'ils étaient les meilleurs, qu'ils allaient passer, qu'ils étaient sûrs d'aller en demi parce qu'ils avaient la meilleure équipe. Mais vous pouvez avoir autant de possession de balle que vous voulez... », a-t-il lancé. Pour autant, Neymar l'assure : l'effusion de joie partagée avec Leandro Paredes au coup de sifflet final, juste devant un Joshua Kimmich médusé n'était aucunement prémédité. « Ce n'était même pas une célébration pour provoquer. On la fait devant lui, mais c'est le destin qui a fait qu'il se trouvait là », a-t-il assuré. Et ce avant d'expliquer comprendre les déclarations péremptives tenues par les Bavarois. « C'est normal que des joueurs comme Kimmich et Müller aient confiance en eux. C'est une équipe qui a tout gagné, six titres. C'est normal qu'ils se considèrent comme les favoris. Mais c'est un sport où il faut toujours lutter. Je les comprends vous savez. C'est aussi un jeu mental », a-t-il en effet confié.

LE BAYERN (QUAND MÊME) DANS LES ANNALES

Le tenant est au tapis. Vainqueur de la Ligue des champions en août dernier, le Bayern Munich a cette fois calé dès les quarts de finale. La faute au PSG, qui a validé sa qualification pour le dernier carré malgré sa défaite concédée au Parc des Princes, mardi (0-1). Le géant bavarois n'en est pas moins entré dans les annales de la Ligue des champions en disputant à Paris son 100e match en phase à élimination directe de la Ligue des champions, devenant à cette occasion la deuxième équipe de l'histoire à franchir cette barre symbolique. Le Bayern Munich rejoint le Real Madrid qui compte pour l'heure 102 matches.

REAL MADRID

Pérez rêve du duo Mbappé-Haaland

A 20 ans, Erling Braut Haaland est, avec Kylian Mbappé, le joueur le plus courtisé du moment. En effet, de par ses performances avec le Borussia Dortmund, le Norvégien est annoncé comme le futur meilleur numéro 9. Et forcément, cela suscite les convoitises. Cet été, la bataille s'annonce rude pour s'offrir Haaland puisque le Real

Madrid, le FC Barcelone, Chelsea ou encore Manchester City rêveraient de recruter le joueur du BVB. Mais dans cette bataille, la Casa Blanca estimerait être la mieux placée... Au Real Madrid, Florentino Pérez rêve d'aligner un duo Kylian Mbappé-Erling Braut Haaland. Et avec le Norvégien, cela pourrait bel et bien se réaliser.

C'est en tout cas ce que l'on penserait au sein de la Casa Blanca. En effet, pour ABC, une source au Real Madrid a lâché : « Si nous ne le recrutons pas cet été, cela sera la saison prochaine ». Pour rappel, à l'été 2022, Haaland disposera d'une clause libératoire à hauteur de 75M€.

LES ARGUMENTS DE LAPORTA POUR CONVAINCRE HAALAND

Selon les informations de Mundo Deportivo le club catalan mise sur Erling Braut Haaland, considéré comme l'avenir du football mondial. Un dossier complexe pour le FC Barcelone qui doit affronter une concurrence féroce dans ce dossier, et doit aussi composer avec des moyens limités. En grande difficulté économique, la formation blaugrana n'est pas en meilleure position et Joan Laporta en a bien conscience.

Ainsi, le président du FC Barcelone essaierait de le convaincre en mettant l'accent sur son rôle au sein du groupe. Le dirigeant lui a notamment assuré qu'il deviendrait le grand successeur de Lionel Messi (33 ans) en Catalogne et qu'il allait devenir la tête d'affiche du FC Barcelone, alors qu'au Real Madrid, il pourrait partager la vedette avec Kylian Mbappé, âgé de 22 ans et autre phénomène de précocité.

MANCHESTER CITY

Agüero, priorité au Barça

Une page va se tourner cet été à Manchester City. En effet, après avoir porté les couleurs des Citizens, Sergio Agüero va s'en aller. En fin de contrat, l'Argentin ne prolongera pas et rejoindra donc un autre club librement. Mais la question est de savoir lequel. Depuis l'annonce du départ acté d'Agüero, les rumeurs vont bon train concernant l'avenir d'El Kun, qui, à 32 ans, a été annoncé au PSG, au FC Barcelone, à la Juventus, à Chelsea ou encore à Leeds. Alors où jouera le futur ex-joueur de Manchester City la saison prochaine ? A en croire les informations de José Alvarez, Sergio Agüero n'aurait d'yeux que pour le FC Barcelone et surtout la possibilité de jouer avec Lionel Messi, son grand ami. Sur le plateau d'El Chiringuito, le journaliste espagnol a ainsi lâché : « Agüero a une offre de 2 ans de la part de la Juventus, mais il veut jouer avec Messi à Barcelone ». D'ailleurs, il a également été précisé que l'agent d'Agüero se réunira prochainement avec la direction du Barça.

AS SAINT-ETIENNE

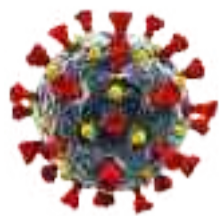
Un club à vendre !

Après avoir longtemps cherché un investisseur minoritaire, les deux patrons de l'AS Saint-Etienne, Roland Romeyer et Bernard Caïazzo, ouvrent désormais la porte à leur départ du club du Forez. Ayant décidé de « passer le témoin », Roland Romeyer et Bernard Caïazzo, respectivement président du directoire et président du conseil de surveillance de Saint-Etienne, ont officiellement mis le club en vente. « Afin d'assurer la continuité et le développement de notre club, nous avons confié à une banque d'affaires réputée la mission de sélectionner le meilleur investisseur, expliquent-ils sur les colonnes du quotidien régional. Nous veillerons à ce que ce nouvel actionnaire dispose des moyens adéquats pour faire grandir le club, garantir l'emploi et perpétuer son identité. La ferveur de ses supporters représente un de ses atouts essentiels, au même titre que la valeur de ses joueurs et l'excellence de son centre de formation. »

CHELSEA

Une frayeur avant la qualif

Les Anglais de Chelsea se sont qualifiés mardi pour les demi-finales de la Ligue des champions aux dépens du FC Porto. Les statistiques protégeaient Chelsea. Et les chiffres ont encore donné raison à la formation de Londres, opposée mardi soir à Séville au FC Porto. Avant ce quart de finale retour de Ligue des champions, les Blues s'étaient toujours qualifiés après avoir remporté une rencontre aller de coupe d'Europe. Face aux Portugais de Pepé, l'homme aux 100 matches de C1, Chelsea a confirmé la règle avec, il est vrai, un matelas assez confortable que constituaient les deux buts inscrits la semaine dernière sur cette même pelouse du stade Sanchez-Pizjuan de Séville (0-2). Et mardi soir, sur la pelouse andalouse, Kanté et ses coéquipiers n'ont pas été inquiétés, ou très peu comme à la 65e minute quand le gardien Mendy a dû se détendre sur une tête de Taremi. Et puis plus sérieusement dans le temps additionnel, toujours face à celui qui était entré à l'heure de jeu (63e). Cette fois-ci, l'ancien gardien du Stade Rennais est resté sans réaction devant le petit bijou offert par l'attaquant des Dragons. Mais la reprise de volée en mode retourné acrobatique a été déclenchée par l'Iranien un peu trop tard (0-1, 90e + 4) pour espérer un deuxième mini miracle. Battu 1-0, Chelsea n'est plus vaincu cette saison en Ligue des champions, après 7 victoires et 2 nuls, mais l'essentiel évidemment est atteint. En demi-finale, une première depuis 2014, Chelsea affrontera le Real ou Liverpool.



PANDÉMIE DE COVID-19

176 nouveaux cas, 116 guérisons et 4 décès en 24h

BILAN HEBDOMADAIRE DE L'ANP

Six éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés et 15 casemates détruites



U Six éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Djelfa par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également découvert et détruit 15 casemates pour terroristes à Mila, Boumerdès et Chlef, durant la dernière semaine, selon un bilan opérationnel de l'ANP publié hier. « Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont découvert et détruit 15 casemates pour terroristes à Mila, Boumerdès et Chlef, tandis que 6 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Djelfa », est-il précisé dans ce bilan hebdomadaire. Selon la même source, « des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 40 narcotrafiquants ». Ces opérations menées « dans le cadre de la lutte contre

la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays, ont permis également la saisie d'immenses quantités de kif traité s'élevant à 24 quintaux et 23 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc ». Détaillant ce bilan, la même source précise que « 14 narcotrafiquants ont été arrêtés lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires », par des détachements de l'ANP et les services de la Gendarmerie nationale et des garde-frontières qui ont également « saisi 24 quintaux et 10 kilogrammes de kif traité ». En outre, « 26 narcotrafiquants ont été appréhendés et (13) kilogrammes de la même substance, ainsi que 45 133 comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres Régions militaires », ajoute-t-on. Par ailleurs, des détachements de

l'ANP « ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 352 individus et saisi 15 véhicules, 203 groupes électrogènes, 138 marteaux piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 36 sacs de mélange d'or brut et de pierres et 3,550 tonnes de diverses denrées alimentaires ». Dans le même contexte, « 76,25 quintaux de tabacs et (203 568) unités d'articles pyrotechniques ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à El-Oued et Batna ». Selon le même bilan, « les garde-frontières ont déjoué des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 9 455 litres à Tébessa, El-Tarf et Souk Ahras, alors que 48 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Béchar, El-Bayadh, Tlemcen, Naâma, Djanet et Tébessa »

APS

PANDÉMIE DE COVID-19

51 nouveaux cas des variants britannique et nigérian

Vingt (20) nouveaux cas du variant britannique et 31 du variant nigérian de coronavirus ont été confirmés en Algérie, selon les derniers chiffres communiqués hier par l'Institut Pasteur Algérie (IPA). « Dans la continuité des activités de séquençage des virus SARS-CoV-2 mises en place par l'Institut Pasteur Algérie dans le contexte de surveillance des variants circulant actuellement dans le monde, il a été procédé à la confirmation de 20 nouveaux cas de variant britannique (B.1.1.7) et 31 nouveaux cas de variant nigérian (B.1.525) », précise la même source. Pour ce qui est des 20 cas confirmés du variant britannique, 16 cas ont été confirmés dans la wilaya d'Alger, 2 cas à Blida, 1 à Djelfa et un autre cas à Oran, relève l'Institut. Concernant les 31 cas du variant nigérian, 5 cas ont été confirmés à Alger, un cas à Blida, 5 à Djelfa, 16 à Laghouat, 1 à Médéa, 2 à Relizane et 1 cas à Touggourt. Le nombre total de cas confirmés de variants à ce jour s'élève ainsi à 78 cas pour le britannique et 129 cas pour le nigérian, note l'IPA, qui rappelle que le respect des mesures barrières, dans le cadre du protocole sanitaire (distanciation physique, port du masque de protection et lavage fréquent des mains) « reste le meilleur garant pour stopper la propagation du virus et l'apparition de nouveaux cas ».

COLLISION ENTRE UN BUS ET UN CAMION EN EGYPTE

20 personnes tuées

Vingt personnes ont été tuées hier dans une collision entre un bus et un camion transportant des produits pétroliers dans le sud de l'Egypte, ont indiqué des sources médicale et sécuritaire. Cet accident a eu lieu à environ 100 km au sud d'Assiout, sur la route reliant cette ville à la mer Rouge, selon le ministère de la Santé. Trois autres per-

sonnes ont été blessées. Un autre accident de la route a fait trois morts suite au renversement hier d'un « microbus » près de Suez (est de l'Egypte), selon des sources médicale et sécuritaire. Les accidents de la circulation sont courants en Egypte, où de nombreuses routes sont mal entretenues et où les entorses au code de la route sont courantes.

TRIBUNAL CRIMINEL DE OUARGLA

Six ans de prison ferme pour tentative d'homicide

Une peine de six années de prison ferme a été prononcée hier par le tribunal criminel de Ouargla à l'encontre de Ch.Y (24 ans), pour tentative d'homicide.

Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à novembre 2019 lorsque la sûreté de daïra de Touggourt a été alertée par le service des urgences médicales de l'hôpital de la ville sur la présence d'une victime blessée à l'arme blanche. L'enquête a révélé que l'affaire a débuté par une altercation au quartier

Nezla entre Ch.Y et la victime Ch.S (31 ans) qui était en état d'ébriété et s'étant terminée par deux coups portés à la victime à l'aide d'une arme blanche, dont une au thorax.

Les blessures de la victime ont nécessité une intervention chirurgicale urgente et la prescription d'une incapacité de travail de 18 jours. Devant la gravité des faits reprochés à Ch.Y, le représentant du ministère public a requis la peine maximale pour tentative d'homicide.

Au fil du jour

Andalousie, te souviens-tu de moi ?

Par Rachid Ezziane

Du haut de la montagne, Boabdil contemplait son règne déchu. Grenade, comme une fleur fanée, pleurait son monarque. Sans adieu, il l'avait quittée, la nuit. Le dernier descendant des Nasrides, seul, loin de son palais et des jardins luxuriants, fait de grands efforts pour accepter cette fin si tragique. C'est pour Grenade qu'il avait accepté de remettre les clés de sa ville. Il l'avait léguée intacte. Dans sa demeure provisoire, il avait pensé à y rester et refaire une nouvelle Grenade, mais tout y manquait, surtout... « du cœur à l'ouvrage ». 1493. C'est en automne que tombent les feuilles. Et c'est en octobre, de cette année-là, que Morayma rendit son dernier souffle dans les bras de Boabdil. « Nous venons de Dieu et à Lui nous reviendrons », dit-il sans pleurer.

Autour de la mosquée Mondùjar, un peu plus loin de l'Alpujara, les feuilles jaunes de la vigne couvraient l'esplanade. Tout au fond, au sein même de la cour de la mosquée, en creusa la tombe de Morayma. Boabdil appela l'imam de la mosquée, lui remit une somme d'argent en le priant de lire chaque jour des versets sur sa tombe.

Boabdil, encore absorbé par son deuil, eut une triste réflexion. Il venait de réaliser que c'en était fini de Grenade à jamais...

Quelques instants après, il reprit ses esprits et des larmes commencèrent à couler sur ses joues. Sa mère Aïcha s'avança vers lui, remarqua que son fils pleurait. Elle lui dit : « Cesse de pleurer comme une femme sur ce que tu n'as pas su défendre comme un homme ». Sur le mont « Souspiro d'El-moro », Boabdil, le dernier roi de Grenade, venait de clore huit siècles de présence musulmane en terre Ibérique après avoir accepté de remettre les clés de sa ville aux rois Castillans.

Deux jours après, comme l'ordonnait l'injonction castillane, Boabdil, sa mère, ses deux enfants et quelques amis fidèles s'embarquaient pour les côtes africaines.

Dans la légende s'est gravée cette « supplique » qui disait : Le roi chrétien dit à Grenade : si tu le voulais Grenade, avec toi je me marierai ; je te donnerai en arrhes Cordoue et aussi Séville.

Elle lui répondit : je suis mariée, roi Don Juan ; je suis mariée, non point veuve ; le Maure auquel j'appartiens m'aime et il me veut du grand bien... Quand le bateau s'éloigna de la côte où était Boabdil, il eut ce cri d'amertume.

Andalousie, te souviendras-tu de moi ? Je suis le fuyard de ces années-là Andalousie, te souviendras-tu de moi ? Je suis le dernier Maure de la reconquista

Andalousie, te souviendras-tu de moi ? Je suis le Maure reconverti malgré moi Andalousie, te souviendras-tu de moi ? Je suis Boabdil, l'infortuné roi Andalousie...

Puis-je revenir voir Grenade et l'Alhambra ?

Andalousie... Je ne resterai pas comme autrefois Andalousie, Andalousie, Accepte-moi pour l'amour Qu'il y a eu entre toi et moi !...